



Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies

**ETUDE DU FICHIER FNAILS
DES INTERPELLATIONS POUR USAGE DE
STUPEFIANTS AU NIVEAU DE L'INDIVIDU**

Juillet 1998

Convention n°98.01

Cette étude a été réalisée par :

**ENSAE Junior ETUDES
Junior-Entreprise de l'Ecole Nationale de la Statistique et de
l'Administration Economique**

OFDT

Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies

105 rue la Fayette - 75 010 - Paris

Tél : 01 53 20 16 16

Fax : 01 53 20 16 00

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ENSAE Junior ETUDES

3 avenue Pierre Labrousse

92 241 Malakoff cedex

Tél : 01 46 54 54 98

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
LES USAGERS DE STUPEFIANTS	7
A- Répartition des individus interpellés par type de produits	7
B- Analyse par âge	9
C- Répartition régionale	13
ANALYSE PAR TYPE DE PRODUITS Cannabis, Cocaïne, Crack, Ecstasy	15
A- Le cannabis	15
1-Analyse de la structure des interpellations sur la période 1990-1997	15
2-Comportement des usagers de cannabis en terme de multi-interpellations	16
3-Comportement des individus interpellés pour cannabis en 1990 sur la période 1990-1997	17
4-Analyse de la répartition par âge	18
B- La cocaïne	15
1-Analyse de la structure des interpellations sur la période 1990-1997	15
2-Comportement des usagers de cocaïne en terme de multi-interpellations	16
3-Analyse de la répartition par âge	17
C- Le crack	19
1-Analyse de la structure des interpellations sur la période 1990-1997	19
2-Comportement des usagers de crack en terme de multi-interpellations	20
3-Analyse de la répartition par âge	21
D- L'ecstasy	23
1-Analyse de la structure des interpellations sur la période 1990-1997	23
2-Comportement des usagers d'ecstasy en terme de multi-interpellations	24
3-Analyse de la répartition par âge	25
LES USAGERS D'HEROÏNE	27
A - Nombre d'individus interpellés et structure des interpellations	27
B- Les multi-interpellations	29
1-Les liaisons héroïne-cannabis	30
2-Les liaisons héroïne-ecstasy	31
3-Les liaisons héroïne-cocaïne	31
4-Les liaisons héroïne-crack	1
5-Les liaisons cocaïne-crack	33
6-Les liaisons héroïne-cocaïne-crack	33
7-Comportement en terme de multi-interpellations entre 1990 et 1997 de la population interpellée pour héroïne en 1997	35

C- Repartition regionale des usagers d'heroïne	36
D- Structure par âge	37
<i>ANALYSE DU CHAÎNAGE-PRODUIT</i>	39
A- Analyse du chaînage produit des individus interpellés pour usage ou usage-revente de cannabis en 1990	39
1-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu 2 interpellations entre 1990 et 1997	39
2-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu trois interpellations entre 1990 et 1997	44
3-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu quatre interpellations entre 1990 et 1997	49
4-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu plus de quatre interpellations entre 1990 et 1997	52
B- Analyse du chaînage-produit des individus ayant été interpellés en 1997 pour usage ou usage-revente d'héroïne	52
1-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu 2 interpellations entre 1990 et 1997	53
2-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu 3 interpellations entre 1990 et 1997	55
3-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu 4 interpellations entre 1990 et 1997	59

INTRODUCTION

L'étude présentée ici a porté sur l'exploitation de la base de données des interpellations pour usage de stupéfiants au niveau de l'individu.

La base FNAILS fournie par l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des stupéfiants, qui recense les interpellations sur la période 1990-1997 a été transformée en une base individuelle anonyme, c'est à dire constituée d'un recensement par individu des interpellations effectuées.

C'est sur ces nouvelles données que le travail statistique a été réalisé. Il a consisté à extraire un certain nombre de populations selon les critères retenus par L'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies.

La base de données est constituée des variables suivantes : le numéro d'identification de l'individu, la date de l'interpellation, le produit saisi, l'âge au moment de l'interpellation, le sexe de l'individu, le type de délit (usage ou usage-revente), la commune de domicile (s'il y a lieu) et la commune de l'interpellation. Une variable corrigée du domicile a été créée prenant le domicile de l'individu s'il est connu, et à défaut le lieu d'interpellation.

Ainsi, la base de travail comprend un nombre total d'individus de 348 652 pour un nombre total d'interpellations de 445 801, et ce sur la période 1990-1997.

Une première analyse des usagers de stupéfiants rend compte de la répartition de ces individus par type de produits, par âge et par région.

Dans un second temps, la catégorisation par produit permet de caractériser plus précisément des populations concernées par chaque stupéfiant. Une attention plus particulière sera portée à l'héroïne et notamment, aux liaisons multi-produits.

LES USAGERS DE STUPEFIANTS

A- Répartition des individus interpellés par type de produits

Le nombre d'individus interpellés pour usage ou usage-revente entre 1990 et 1997 tous produits confondus est de **348 652**.

Stupéfiants	Nombre d'individus interpellés	Nombre moyen d'interpellations par individu pour le même produit
Cannabis	267 092	1.16
Héroïne	81 938	1.38
Crack	2 210	1.13
Ecstasy	4 667	1.04
Cocaïne	7 298	1.04
Autres	5 329	1.06

Total d'individus interpellés sur la période : 348 652

Moyenne d'interpellations par individu : 1.28

Le cannabis est le produit pour lequel il y a le plus grand nombre d'individus interpellés – 76.6% de l'ensemble des individus interpellés pour stupéfiants l'ont été notamment pour cannabis.

On retrouve ensuite l'héroïne avec 81 938 individus, soit 23.5% des individus interpellés l'ont été pour héroïne.

La proportion d'individus interpellés pour usage ou usage-revente de cocaïne est de 2% de la population totale, elle est de 1.3% pour l'ecstasy et de 0.6% pour le crack.

La moyenne du nombre d'interpellations par individu tous produits confondus est de **1.28**. Les individus interpellés pour héroïne comptabilisent en moyenne 1.38 interpellations pour héroïne entre 1990 et 1997, l'héroïne est donc le produit pour lequel ce nombre moyen d'interpellations par individu est le plus important. La cocaïne et l'ecstasy avec seulement 1.04 interpellations par individu sont les produits pour lesquels on observe le moins de récidives.

Néanmoins, concernant ces chiffres, il existe un biais qui résulte de l'absence de données

avant 1990. Ainsi, les interpellations de 1990 sont considérées comme les premières interpellations pour ces individus. Il existe donc une sous-estimation du nombre moyen d'interpellations par individu, et ce du fait des individus comptabilisant déjà des interpellations avant cette période. Cette sous estimation est d'autant plus forte que les produits sont sujets à récidives (héroïne et cannabis). Pour les stupéfiants tels que la cocaïne ou l'ecstasy, le nombre moyen d'interpellations par individu étant proche de 1, et en supposant que cela était le cas avant 1990, on peut considérer que le biais est faible, puisque la proportion d'individus interpellés à la fois avant et après 1990 apparaît négligeable.

Les usagers de stupéfiants

	Total	Cannabis		Héroïne		Cocaïne		Crack		Ecstasy		Autres	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1990	27423	19361	70.6%	7518	27.4%	511	1.8%	22	0.1%	32	0.1%	313	1.1%
1991	38499	27743	72%	9905	25.7%	750	1.9%	51	0.1%	44	0.1%	526	1.4%
1992	46901	32217	68.7%	13667	29.1%	865	1.8%	135	0.3%	139	0.3%	657	1.4%
1993	44510	28743	64.6%	14434	32.4%	835	1.8%	283	0.6%	267	0.6%	679	1.5%
1994	50094	32391	64.7%	15757	31.4%	967	1.9%	335	0.7%	679	1.3%	770	1.5%
1995	59938	41340	67%	16256	27.1%	860	1.4%	521	0.9%	1160	1.9%	792	1.3%
1996	65765	49700	75.6%	13471	20.5%	1076	1.6%	573	0.9%	1200	1.8%	790	1.2%
1997	77164	63266	82%	10737	13.9%	1567	2%	467	0.6%	1225	1.6%	969	1.2%

En % de l'ensemble des usagers de stupéfiants sur l'année concernée

On observe une augmentation très importante du nombre d'individus interpellés entre 1990 et 1997 (+181.4%).

Le cannabis et l'héroïne représentent à eux seuls la quasi-totalité des interpellations ; plus de 96% des individus interpellés l'ont été pour notamment ces deux stupéfiants, et ceci de façon stable sur la période.

Plus précisément, les résultats tendent à montrer une augmentation des interpellations pour cannabis et une baisse des interpellations pour héroïne depuis 1993.

La part de l'ecstasy a très fortement augmenté de 1990 à 1995 passant de 0.1% à 1.9% mais semble depuis diminuer légèrement en passant de 1.9% en 1995 à 1.6% en 1997.

La part des usagers interpellés pour crack a régulièrement et fortement augmenté (elle a été multipliée par 6) mais concerne encore moins de 1% de l'ensemble des usagers de stupéfiants.

B- Analyse par âge

Au vu de l'importance des usagers de cannabis et d'héroïne dans l'ensemble des usagers de stupéfiants, la structure par âge tous produits confondus est surtout sensible aux structures de ces deux produits. Les comportements des usagers de crack, d'ecstasy ou de cocaïne n'influencent donc que marginalement les proportions que l'on peut trouver dans cette analyse.

Globalement, si on tient compte de l'évolution sur la période, on constate que la part des plus jeunes est en progression depuis 1990 : les moins de 15 ans passent de 1% en 1990 à 3.5% en 1997, et la classe des 16-17 de 6.5% à 12.2%.

On observe une baisse de 4.3% de la proportion des 26-30 ans (de 18.2% à 13.9%), ainsi qu'une baisse de 6.6% pour les 21-25 ans (de 36.6% à 30%).

Néanmoins, les 18-25 ans représentent entre 65% et 75% des individus interpellés, les 21-25 regroupant à eux seuls près de 35% de cette catégorie.

La catégorie des plus de 40 ans est marginale se situant autour de 1% sur la période.

REPARTITION PAR AGE DES USAGERS DE STUPEFIANTS

Age	1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	% (1)	Nb	% (1)												
15 et -	276	1.0%	405	1.0%	505	1.1%	542	1.2%	706	1.4%	1 351	2.2%	1 908	2.9%	2 704	3.5%
16-17	1 813	6.5%	2 485	6.5%	2 826	6.0%	2 527	5.5%	3 138	6.2%	4 955	8.2%	6 709	10.2%	9 424	12.2%
18-20	7 662	27.8%	11 173	29.0%	12 763	27.1%	12 052	26.4%	12 585	25.0%	15 090	25.1%	18 369	27.8%	23 071	29.7%
21-25	10 077	36.6%	13 733	35.5%	16 883	35.8%	15 959	34.9%	17 618	35.0%	20 406	33.9%	20 965	31.8%	23 237	30%
26-30	5 040	18.4%	7 047	18.2%	9 009	19.1%	9 034	19.8%	9 652	19.2%	10 758	17.8%	10 227	15.5%	10 819	13.9%
31-35	1 752	6.4%	2 495	6.4%	3 455	7.3%	3 712	8.1%	4 306	8.6%	4 959	8.2%	4 983	7.5%	5 152	6.6%
36-40	583	2.1%	841	2.2%	1 096	2.3%	1 250	2.7%	1 478	2.9%	1 795	3.0%	1 804	2.7%	1 956	2.5%
41 et +	326	1.2%	464	1.2%	611	1.3%	630	1.4%	836	1.7%	936	1.6%	1 112	1.7%	1 218	1.6%
Total	27 529		38 643		47 148		45 706		50 319		60 250		66 077		77 581	

(1) Pourcentage de la classe d'âge par rapport à l'ensemble des individus interpellés pendant l'année concernée

C- Répartition régionale

REGIONS	Nombre d'individus interpellés			REGIONS	Nombre d'individus interpellés		
		(1)	(2)			(1)	(2)
Alsace	12 427	3.6%	0.75%	Ile de France	94 373	27.6%	0.85%
Aquitaine	11 380	3.3%	0.39%	dont Paris	22 836	6.7%	1.1%
Auvergne	5 040	1.5%	0.4%	dont banlieue	71 537	20.9%	0.78%
Basse Normandie	5 080	1.5%	0.38%	Languedoc-Roussillon	12 075	3.5%	0.56%
Bourgogne	7 059	2%	0.43%	Limousin	2 632	0.8%	0.37%
Bretagne	8 697	2.5%	0.3%	Lorraine	16 245	4.8%	0.7%
Centre	10 861	3.2%	0.44%	Midi Pyrénées	11 048	3.2%	0.44%
Champagne-Ardenne	9 473	2.8%	0.7%	Nord Pas de Calais	33 498	9.8%	0.83%
Corse	1 024	0.3%	0.4%	Provence Alpes Côte d'Azur	34 177	10%	0.77%
Rhône-Alpes	31 196	9.1%	0.55%	Pays de Loire	9 123	2.6%	0.28%
Franche Comté	6 353	1.9%	0.56%	Picardie	9 402	2.7%	0.5%
Haute Normandie	8 011	2.3%	0.44%	Poitou-Charentes	6 636	1.9%	0.4%
DOM-TOM	494	0.1%	N.C				
Total	341 263						

(1) En % du total

(2) En % de la population de la région concernée

La région parisienne est la région qui concentre le plus grand nombre d'individus interpellés avec près de 28% du total sur l'ensemble des régions.

Provence Alpes Côtes d'Azur, Rhône-Alpes, et Nord Pas de Calais représentent à elles seules 30% de ce total.

Le Limousin, les Pays de Loire, le Poitou-Charentes et la Bretagne sont moins touchés.

Néanmoins, ces chiffres doivent être ramenés à la population de chaque région afin d'éviter les biais dus aux effets taille.

En pourcentage de la population des régions, l'Ile de France, Nord Pas de Calais, Provence Alpes Côtes d'Azur sont les régions pour lesquelles on observe la plus forte proportion d'individus interpellés pour usage de stupéfiants. une proportion qui dépasse 0.7% alors qu'elle est en moyenne de 0.35% dans les autres régions.

On observe aussi que la Champagne-Ardenne et la Lorraine ont des taux relativement élevés.

Les données concernant les DOM-TOM et la Corse doivent être étudiées avec prudence.

ANALYSE PAR TYPE DE PRODUITS

Cannabis, Cocaine, Crack, Ecstasy

A- Le cannabis

1-Analyse de la structure des interpellations sur la période 1990-1997

Année	Nombre d'individus interpellés	Nombre de premières interpellations	En % (1)
1990	19 361	19 361	100%
1991	27 743	26 799	96.6%
1992	32 217	30 147	93.6%
1993	28 743	26 272	91.4%
1994	32 391	29 159	90%
1995	41 340	37 023	89.5%
1996	49 700	43 743	88%
1997	63 266	54 587	86.3%

(1) Pourcentage de premières interpellations sur l'ensemble des individus interpellés

Le nombre total d'individus interpellés pour usage ou usage-revente de cannabis est de **267 092**.

On remarque que cette population a plus que triplé entre 1990 et 1997 atteignant 63 266 individus en 1997 contre 19 361 en 1990.

Le cannabis est le produit pour lequel on compte le plus d'interpellations.

On observe une hausse quasi constante du nombre de premières interpellations pour cannabis de 1990 à 1997, avec une rupture en 1993 marquée par une baisse du nombre de premières interpellations ramené alors au niveau de 1991. Ceci correspond à l'augmentation du nombre de personnes interpellées, la part des premières interpellations semblant se réduire. Néanmoins, comme cela a été dit dans la section précédente, il existe un biais provenant de la méconnaissance du comportement des individus avant 1990. C'est pourquoi, en 1990, toutes les interpellations sont considérées comme des premières interpellations. De ce fait, seuls les taux du nombre d'individus interpellés pour la première fois dans l'ensemble de la population des dernières années, quand il y a stabilisation, sont à peu près représentatifs car il existe une période de recul suffisante pour les apprécier et mesurer leur évolution.

On peut donc considérer qu'entre 1990 et 1994, il y a une surestimation du pourcentage de premières interpellations.

Nombre d'individus par nombre d'interpellations pour cannabis

Nombre d'interpellations	1	2	3	4	>4
Nombre d'individus	232 398	27 566	5 344	1 260	524
En % (1)	87%	10.3%	2%	0.5%	0.2%

(1) en % de l'ensemble des individus interpellés pour cannabis (soit 267 092 individus).

Ce tableau confirme la moyenne d'interpellations par individu sur la période 1990-1997 ; 87% des usagers de cannabis ne sont interpellés qu'une seule fois pour cannabis. A partir de 3 interpellations, la population concernée devient négligeable.

Suite au biais concernant le comportement d'interpellations, on peut considérer qu'il existe une surestimation de la proportion d'individus pour un faible nombre d'interpellations et une sous-estimation pour les interpellations multiples.

2-Comportement des usagers de cannabis en terme de multi-interpellations

Parmi les 267 092 individus interpellés entre 1990 et 1997 pour usage ou usage-revente de cannabis, certains individus ont été interpellés pour un ou plusieurs autres produits.

CANNABIS	HEROÏNE	COCAÏNE	CRACK	ECSTASY	Nombre d'individus concernés	En % de la population totale (267 092)
X					251 544	94.2%
X	X				13 346	5%
X		X			578	0.2%
X			X		122	0.05%
X				X	925	0.3%
X	X	X			328	0.1%
X	X		X		68	0.02%
X	X			X	135	0.05%
X	X	X	X		19	-
X	X	X		X	7	-
X	X		X	X	0	-
X		X	X		5	-
X		X		X	14	-
X		X	X	X	0	-
X			X	X	0	-
X	X	X	X	X	0	-
Nombre d'individus	13 903	951	214	1 081		
En %	5.2%	0.35%	0.08%	0.4%		

Ainsi, 251 544 individus, soit 94.2% de la population interpellée pour cannabis, n'ont pas été interpellés pour un autre produit entre 1990 et 1997.

13 903 individus ont été interpellés pour usage d'héroïne (en plus de leur interpellation pour cannabis) soit 5.2% de la population des usagers de cannabis, dont 13 346 uniquement pour héroïne et, par exemple, 328 ayant été interpellés en plus pour cocaïne.

3-Comportement des individus interpellés pour cannabis en 1990 sur la période 1990-1997

CANNABIS	HEROÏNE	COCAÏNE	CRACK	ECSTASY	Nombre d'individus concernés	En % de la population totale (19 361)
X					2 892	15%
X	X				1 745	9%
X		X			73	0.4%
X			X		14	-
X				X	30	0.15%
X	X	X			42	0.2%
X	X		X		17	-
X	X			X	7	-
X	X	X	X		4	-
X	X	X		X	3	-
X	X		X	X	0	-
X		X	X		0	-
X		X		X	2	-
X		X	X	X	0	-
X			X	X	0	-
X	X	X	X	X	0	-
Nombre d'individus	1 818	124	35	40		
En %	9.4%	0.6%	0.2%	0.2%		

(les croix représentent les produits pour lesquels les individus ont été interpellés).

Sur les 19 361 individus interpellés pour cannabis en 1990, 4 829 ont été à nouveau interpellés entre 1990 et 1997, soit 24.9%. Parmi cette population, 2 892 individus, soit 59.9% des précédents 4 829 individus, n'ont été interpellés par la suite que pour le produit cannabis. L'étude de cette population permet de mieux caractériser les multi-interpellations et donc l'évolution vers d'autres produits des usagers de cannabis. Le pourcentage de multi-interpellations pour héroïne (en plus du cannabis et en plus, dans quelques cas, d'autres produits) est supérieur pour cette population spécifique, interpellée en 1990, au même

pourcentage dans l'ensemble des usagers de cannabis sur la période entière 1990-1997.

4-Analyse de la répartition par âge

Etude des axes moyens

Année	Age moyen des individus interpellés	Classe d'âge médiane	Age moyen des premières interpellations
1990	22 ans et 2 mois	21-25 ans	22 ans et 2 mois
1991	22 ans et 2 mois	21-25 ans	22 ans et 2 mois
1992	22 ans et 4 mois	21-25 ans	22 ans et 5 mois
1993	22 ans et 6 mois	21-25 ans	22 ans et 6 mois
1994	22 ans et 6 mois	21-25 ans	22 ans et 5 mois
1995	22 ans et 3 mois	21-25 ans	22 ans et 3 mois
1996	21 ans et 10 mois	21-25 ans	21 ans et 9 mois
1997	21 ans et 8 mois	21-25 ans	21 ans et 6 mois

Il existe une stabilité certaine de l'âge moyen des individus interpellés pour cannabis. Cette population est celle pour laquelle l'âge moyen est le plus bas, les usagers de cannabis sont donc en moyenne plus jeunes que les usagers d'autres stupéfiants. Ceci est confirmé par une classe d'âge médiane jeune puisque constituée par les 21-25 ans.

L'âge moyen des premières interpellations est très proche de l'âge moyen sur l'ensemble des individus interpellés par année. Pour les années 1994-1997, on observe un seul mois de différence.

Etude de l'évolution de la structure par âge

Au vu de l'importance de cette population sur la population totale des individus interpellés, on comprend que la structure par âge soit très proche de la répartition par âge tous produits confondus.

On observe donc une augmentation importante de la part des populations les plus jeunes ; pour les moins de 15 ans, cette part passe de 1.4% à 4.1% et pour les 16-17 ans de 8.7% en 1990 à 14.3% en 1997, soit une augmentation de 5.6%.

Les tranches d'âge 18-20 ans et 21-25 ans représentent 70% de l'ensemble de usagers de

cannabis. Cette part chute dès 30 ans pour devenir minime après 40 ans.

REPARTITION PAR AGE DES USAGERS DE CANNABIS

Age	1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	% (1)														
15 et -	266	1.4%	375	1.3%	466	1.4%	509	1.8%	656	2.0%	1 282	3.1%	1 851	3.7%	2 629	4.1%
16-17	1 698	8.7%	2 307	8.3%	2 613	8.1%	2 205	7.7%	2 844	8.7%	4 548	10.9%	6 339	12.7%	9 094	14.3%
18-20	6 859	35.3%	10 064	36.1%	11 095	34.3%	9 443	32.7%	10 624	32.7%	13 003	31.3%	16 532	33.1%	21 460	33.7%
21-25	6 864	35.3%	9 696	34.8%	11 451	35.4%	10 388	36.0%	11 536	35.5%	14 072	33.8%	15 579	31.2%	18 800	29.5%
26-30	2 451	12.6%	3 600	12.9%	4 342	13.4%	3 963	13.7%	4 153	12.8%	5 169	12.4%	5 602	11.2%	6 800	10.7%
31-35	820	4.2%	1 129	4.1%	1 527	4.7%	1 473	5.1%	1 647	5.1%	2 104	5.1%	2 399	4.8%	2 899	4.6%
36-40	316	1.6%	451	1.6%	562	1.7%	577	2.0%	679	2.0%	905	2.2%	1 016	2.0%	1 236	1.9%
41 et +	171	0.9%	240	0.9%	334	1.0%	296	1.0%	409	1.2%	490	1.2%	655	1.3%	766	1.2%
Total	19 445		27 862		32 390		28 854		32 548		41 573		49 973		63 684	

(1) Pourcentage de la classe d'âge par rapport à l'ensemble des individus interpellés pendant l'année concernée

B- La cocaïne

1-Analyse de la structure des interpellations sur la période 1990-1997

Année	Nombre d'individus interpellés	Nombre de premières interpellations	En % (1)
1990	511	511	100%
1991	750	748	99.7%
1992	865	857	99%
1993	835	823	98.6%
1994	967	942	97.4%
1995	860	838	97.4%
1996	1 076	1 052	97.7%
1997	1 567	1 527	97.4%

(1) Pourcentage de premières interpellations sur l'ensemble des individus interpellés dans l'année

Le nombre total d'individus interpellés pour usage ou usage-revente de cocaïne entre 1990 et 1997 est de **7 593**.

Cette population a été multipliée par trois entre 1990 et 1997 pour atteindre 1 567 individus en 1997 contre 511 en 1990.

Le nombre de premières interpellations a certes augmenté, mais en proportion du nombre total d'individus. Le biais résultant de l'absence de recul pour les premières années est ici moins important que pour les autres stupéfiants du fait du faible nombre moyen d'interpellations par individu sur cette période (1.04), ce qui est confirmé par une stabilisation dès 1994 de la part des premières interpellations dans l'ensemble des individus interpellés pendant une année, et par l'importance de cette proportion qui se situe autour de 97.5%.

Nombre d'individus par nombre d'interpellations pour cocaïne

Nombre d'interpellations	1	2	>2
Nombre d'individus	7 031	242	25
En % (1)	96.3%	3.3%	0.4%

(1) en % de l'ensemble des individus interpellés pour cocaïne (soit 7 593 individus)

Une très large majorité d'individus n'est interpellée qu'une seule fois. Il y a quasiment absence de récidives. Ceci est un nouvel aspect de la stabilité de cette population.

2-Comportement des usagers de cocaïne en terme de multi-interpellations

Parmi les 7 593 individus interpellés entre 1990 et 1997 pour usage ou usage-revente de cocaïne, certains individus ont été interpellés pour un ou plusieurs produits.

COCAÏNE	HEROÏNE	CANNABIS	CRACK	ECSTASY	Nombre d'individus concernés	En % de la population totale (7 593)
X					5 064	66.7%
X	X				1 116	14.7%
X		X			578	7.6%
X			X		59	0.7%
X				X	32	0.4%
X	X	X			328	4.3%
X	X		X		62	0.8%
X	X			X	13	0.2%
X	X	X	X		19	0.2%
X	X	X		X	7	0.1%
X	X		X	X	1	-
X		X	X		5	-
X		X		X	14	0.2%
X		X	X	X	0	-
X			X	X	0	-
X	X	X	X	X	0	-
Nombre d'individus	1 546	951	146	67		
En %	20.4%	8.9%	2%	0.9%		

(les croix représentent les produits pour lesquels les individus ont été interpellés).

On observe de ce tableau que 66.7% de la population interpellée pour usage ou usage-revente de cocaïne n'a pas été interpellée pour un autre produit entre 1990 et 1997. Les multi-interpellations pour héroïne, en plus de la cocaïne et éventuellement d'un autre produit, concernent 1 546 individus, soit 20.4% de la population totale interpellée pour cocaïne. Les liaisons entre cocaïne et ecstasy, et cocaïne et crack, sont moins nettes.

3-Analyse de la répartition par âge

Etude des axes moyens

Année	Age moyen des individus interpellés	Classe d'âge médiane	Age moyen des premières interpellations
1990	27 ans et 4 mois	26-30 ans	27 ans et 4 mois
1991	28 ans	26-30 ans	27 ans et 10 mois
1992	27 ans	26-30 ans	27 ans et 6 mois
1993	27 ans et 8 mois	26-30 ans	27 ans et 8 mois
1994	28 ans et 2 mois	26-30 ans	28 ans
1995	27 ans et 9 mois	26-30 ans	27 ans et 8 mois
1996	28 ans et 5 mois	26-30 ans	28 ans et 3 mois
1997	28 ans et 8 mois	26-30 ans	28 ans et 7 mois

On observe des fluctuations de l'âge moyen des individus interpellés d'une année sur l'autre. La population concernée est relativement plus vieille que pour les autres stupéfiants, à l'exception du crack. La classe d'âge médiane reste les 26-30 ans tout au long de la période. Ce tableau confirme la stabilité de la structure par âge des usagers de cocaïne.

L'âge moyen des premières interpellations suit la tendance de l'ensemble des individus interpellés, avec un à trois mois d'écart.

Etude de l'évolution de la structure par âge

Les populations les plus jeunes apparaissent peu touchées par la cocaïne : la part des moins de 15 ans est pour ainsi dire nulle et celle des 16-17 ans est faible (de l'ordre de 1.5%).

Par contre, les 21-35 ans sont les classes d'âge les plus concernées. Elles regroupent en moyenne 75% de la totalité des usagers de cocaïne ; entre 25.4% et 33.7% pour les 21-25 ans, entre 26.4% et 29.3% pour les 26-30 ans et entre 14.9% et 19% pour les 31-35 ans.

Il existe une stabilité certaine de la structure par âge entre 1990 et 1997.

REPARTITION PAR AGE DES USAGERS DE COCAÏNE

Age	1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)										
15 et -	0	-	2	0.3%	0	-	1	0.1%	3	0.3%	2	0.2%	0	-	5	0.3%
16-17	7	1.3%	12	1.6%	10	1.1%	8	0.9%	17	1.8%	15	1.7%	21	1.9%	32	2.0%
18-20	43	8.3%	66	8.7%	90	10.4%	87	10.3%	78	8.0%	92	10.7%	95	8.7%	134	8.5%
21-25	174	33.7%	223	29.3%	271	31.2%	265	31.4%	295	30.3%	265	30.7%	303	27.8%	403	25.4%
26-30	147	28.5%	223	29.3%	242	27.8%	232	27.6%	283	29.1%	230	26.6%	288	26.4%	434	27.3%
31-35	77	14.9%	121	15.9%	134	15.4%	132	15.7%	160	16.4%	149	17.2%	197	18.1%	302	19.0%
36-40	53	10.3%	78	10.2%	90	10.4%	70	8.3%	84	8.7%	66	7.7%	113	10.4%	177	11.2%
41 et +	15	3.0%	364	4.7%	32	3.7%	48	5.7%	53	5.4%	45	5.2%	73	6.7%	100	6.3%
Total	516		761		869		843		973		864		1090		1 587	

(1) Pourcentage de la classe d'âge par rapport à l'ensemble des individus interpellés pendant l'année concernée

C- Le crack

1-Analyse de la structure des interpellations sur la période 1990-1997

Année	Nombre d'individus interpellés	Nombre de premières interpellations	En % (1)
1990	22	22	100%
1991	51	50	98%
1992	135	133	98.5%
1993	283	265	93.6%
1994	335	320	95.5%
1995	521	476	91.3%
1996	573	526	91.8%
1997	467	418	89.5%

(1) Pourcentage de premières interpellations sur l'ensemble des individus interpellés

Le nombre total d'individus interpellés pour usage, usage-revente de crack est de **2 210**.

Cette population a été multipliée par environ 25 entre 1990 et 1996-97.

La proportion de premières interpellations dans l'ensemble des individus interpellés par année semble se stabiliser à partir de 1995 autour de 90%. Ceci est cohérent avec le nombre moyen d'interpellations par individu pour crack sur cette période qui est de 1.13.

Nombre d'individus par nombre d'interpellations pour crack

Nombre d'interpellations	1	2	3	>3
Nombre d'individus	1 998	159	38	15
En % (1)	90.4%	7.2%	1.7%	0.7%

(1) en % de l'ensemble des individus interpellés pour crack (soit 2 210 personnes)

Plus de 90% des individus ne sont interpellés qu'une seule fois pour détention de crack. On retrouve donc le nombre moyen d'interpellations par individu (1.13).

2-Comportement des usagers de crack en terme de multi-interpellations

Parmi les 2 210 individus interpellés entre 1990 et 1997 pour usage ou usage-revente de crack, certains individus ont été interpellés pour un ou plusieurs produits.

CRACK	HEROÏNE	CANNABIS	COCAÏNE	ECSTASY	Nombre d'individus concernés	En % de la population totale (2 210)
X					1 531	69.3%
X	X				338	15.3%
X		X			122	5.5%
X			X		59	2.7%
X				X	2	-
X	X	X			68	2.8%
X	X		X		62	2.8%
X	X			X	3	-
X	X	X	X		19	0.9%
X	X	X		X	0	-
X	X		X	X	1	-
X		X	X		5	-
X		X		X	0	-
X		X	X	X	0	-
X			X	X	0	-
X	X	X	X	X	0	-
Nombre d'individus	491	214	141	6		
En %	22.2%	9.6%	6.4%	0.3%		

(les croix représentent les produits pour lesquels les individus ont été interpellés).

La part des individus interpellés pour crack qui n'ont jamais été interpellés pour un autre produit (69.3%) est la plus faible de tous les produits, avec la cocaïne.

On observe une liaison assez forte entre crack et héroïne, puisque 22.2% des usagers de crack ont été aussi interpellés pour héroïne. Les liaisons avec la cocaïne et le cannabis sont aussi relativement significatives. A l'inverse, l'importance de l'ecstasy parmi la population des usagers de crack est très faible.

3-Analyse de la répartition par âge

Etude des axes moyens

Année	Age moyen des individus interpellés	Classe d'âge médiane	Age moyen des premières interpellations
1990	30 ans	26-30 ans	30 ans
1991	28 ans et 3 mois	26-30 ans	28 ans et 4 mois
1992	30 ans et 6 mois	26-30 ans	30ans et 2 mois
1993	29 ans	26-30 ans	28 ans et 7 mois
1994	28 ans et 9 mois	26-30 ans	28 ans et 5 mois
1995	27 ans et 9 mois	26-30 ans	27 ans
1996	29 ans et 8 mois	26-30 ans	29 ans et 3 mois
1997	30 ans et 6 mois	26-30 ans	30 ans et 3 mois

L'âge moyen des individus interpellés apparaît fluctuant d'une année sur l'autre, notamment par rapport aux autres stupéfiants. On observe ainsi un écart de 3 ans entre l'âge moyen des individus en 1995 et en 1997. La population des usagers de crack est celle pour laquelle l'âge moyen est le plus élevé, et ce quelle que soit l'année.

La classe d'âge médiane reste stable du fait de l'importance des 26-30 ans dans la structure par âge.

Les différences pour chaque année enregistrées entre l'âge moyen de premières interpellations et l'âge moyen de l'ensemble des individus interpellés apparaissent relativement fluctuantes.

Etude de l'évolution de la structure par âge

Globalement, on observe que la structure de cette population est plus âgée que les autres stupéfiants. En effet, la part la plus importante revient à la classe d'âge des 26-30 ans. elle est en moyenne de 30%.

La population des plus jeunes est quasiment nulle. Cependant, il faut noter la part croissante qu'elle occupe. Si l'on considère les 16-17 ans, leur part atteint 3% de la population en 1997, alors qu'elle était nulle en 1990.

Comparativement aux autres produits, l'évolution de la population interpellée pour crack est relativement instable : par exemple, les 36-40 ans passent de 18.2% en 1990 à 3.8% en 1991 pour remonter aux environs de 15% sur le reste de la période.

REPARTITION PAR AGE DES USAGERS DE CRACK

Age	1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)
15 et -	0	-	1	2.0%	0	-	0	-	1	0.3%	8	1.5%	4	0.7%	4	0.8%
16-17	0	-	0	-	0	-	2	0.7%	3	0.9%	32	6.0%	14	2.4%	13	3.0%
18-20	1	4.5%	5	9.6%	3	2.2%	12	4.2%	20	5.9%	46	8.7%	35	6.0%	33	6.9%
21-25	3	13.7%	10	19.2%	28	20.1%	83	28.9%	78	23.0%	104	19.6%	114	19.4%	71	14.9%
26-30	9	40.9%	18	34.6%	39	28.0%	86	30.0%	107	31.5%	161	30.4%	158	26.9%	119	24.9%
31-35	4	18.2%	13	25.0%	47	33.8%	55	19.2%	82	24.2%	107	20.2%	139	23.7%	114	23.8%
36-40	4	18.2%	2	3.8%	14	10.1%	41	14.3%	33	9.7%	52	9.8%	83	14.2%	84	17.6%
41 et +	7	4.5%	3	5.8%	8	5.8%	8	2.7%	15	4.5%	20	3.8%	39	6.7%	39	8.1%
Total	22		52		139		287		339		530		586		477	

(1) Pourcentage de la classe d'âge par rapport à l'ensemble des individus interpellés pendant l'année concernée

D- L'ecstasy

1-Analyse de la structure des interpellations sur la période 1990-1997

Année	Nombre d'individus interpellés	Nombre de premières interpellations	En % (1)
1990	32	32	100%
1991	44	44	100%
1992	139	139	100%
1993	267	266	99.6%
1994	679	665	97.9%
1995	1 160	1 147	98.9%
1996	1 200	1 184	98.6%
1997	1 225	1 190	97.1%

(1) Pourcentage de premières interpellations sur l'ensemble des individus interpellés

Le nombre total d'individus interpellés pour usage ou usage-revente d'ecstasy est de **4 667**.

On assiste à une véritable explosion de cette population. Marginale en 1990, cette dernière est devenue importante dès 1995.

L'effet du biais dont nous avons parlé dans les sections précédentes est ici très faible puisque jusqu'en 1992 tous les individus interpellés le sont pour la première fois et, dès 1994, la part de premières interpellations dans l'ensemble des individus se stabilise à un niveau élevé (environ 98%). Il existe donc peu de multi-interpellations pour l'ecstasy.

Nombre d'individus par nombre d'interpellations pour ecstasy

Nombre d'interpellations	1	2	>2
Nombre d'individus	4 505	144	18
En % (1)	96.5%	3%	0.5%

(1) en % de l'ensemble des individus interpellés pour ecstasy (soit 4 667 personnes)

La quasi-totalité des individus est concernée pour seulement une seule interpellation, à hauteur de 96.8%. C'est la confirmation du nombre moyen d'interpellations pour ecstasy (1.04).

2-Comportement des usagers d'ecstasy en terme de multi-interpellations

Parmi les 4 667 individus interpellés entre 1990 et 1997 pour usage ou usage-revente d'ecstasy, certains individus ont été interpellés pour un ou plusieurs produits.

ECSTASY	HEROÏNE	CANNABIS	COCAÏNE	CRACK	Nombre d'individus concernés	En % de la population totale (4 667)
X					3 351	71.8%
X	X				184	4%
X		X			925	19.8%
X			X		32	0.7%
X				X	2	-
X	X	X			135	2.9%
X	X		X		13	0.3%
X	X			X	3	-
X	X	X	X		7	0.15%
X	X	X		X	0	-
X	X		X	X	1	-
X		X	X		14	0.3%
X		X		X	0	-
X		X	X	X	0	-
X			X	X	0	-
X	X	X	X	X	0	-
Nombre d'individus	343	1 081	67	6		
En %	7.3%	23.2%	1.4%	0.12%		

(les croix représentent les produits pour lesquels les individus ont été interpellés).

La liaison la plus significative concerne le cannabis. Ainsi, 23.2% des usagers d'ecstasy ont été interpellés aussi pour, entre autre, cannabis. On retrouve la faiblesse du lien ecstasy-crack (0.12%).

Globalement, les multi-interpellations pour plus de deux produits concernent une proportion très faible de la population des individus interpellés pour ecstasy, à l'exception des multi-interpellations ecstasy-héroïne-cannabis.

3-Analyse de la répartition par âge

Etude des axes moyens

Année	Age moyen des individus interpellés	Classe d'âge médiane	Age moyen des premières interpellations
1990	26 ans et 4 mois	26-30 ans	26 ans et 4mois
1991	22 ans et 4 mois	21-25 ans	22 ans et 4mois
1992	23 ans et 10 mois	21-25 ans	23 ans et 10 mois
1993	23 ans et 3 mois	21-25 ans	23 ans et 4 mois
1994	24 ans	21-25 ans	24 ans
1995	23 ans	21-25 ans	23 ans
1996	22 ans et 9 mois	21-25 ans	22 ans et 9 mois
1997	22 ans et 8 mois	21-25 ans	22 ans et 9 mois

A l'exception de 1990, l'âge moyen des individus interpellés pour usage d'ecstasy se situe autour de 23 ans avec une fluctuation importante en 1994. La population des usagers d'ecstasy est donc relativement jeune par rapport à des populations concernées par des produits comme le crack, la cocaïne ou l'héroïne.

L'année 1990 apparaît comme une donnée " aberrante " puisqu'elle donne un âge moyen de 26 ans et une classe médiane de 26-30 ans. On ne peut donc pas en mesurer la portée car les données précédant 1990 seraient nécessaires.

Comme pour les autres produits présentant peu de récidives, l'âge moyen des premières interpellations par année est très proche de l'âge moyen de la population concernée.

Etude de l'évolution de la structure par âge

La structure de la population d'usagers d'ecstasy est relativement jeune, située autour de la classe des 21-25 ans, qui va jusqu'à comprendre 50% de la population. Les 21-30 ans regroupent plus de 60% des usagers d'ecstasy.

Néanmoins, la part des 16-17 ans s'avère être en progression sur la période : elle atteint plus de 5% de la population en 1997.

La population âgée est très marginale. Elle représente 1.7% de l'ensemble en 1997.

REPARTITION PAR AGE DES USAGERS D'ECSTASY

Age	1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)
15 et -	0	-	0	-	1	0.7%	0	-	1	0.1%	9	0.8%	2	0.2%	5	0.4%
16-17	1	3.1%	0	-	7	5.0%	5	1.9%	11	1.6%	61	5.2%	71	5.9%	62	5.0%
18-20	4	12.5%	15	34.1%	25	18.0%	73	27.2%	160	23.5%	310	26.7%	341	28.4%	393	32.0%
21-25	9	28.1%	22	50.0%	67	48.2%	122	45.5%	313	45.9%	515	44.3%	532	44.3%	498	40.6%
26-30	10	31.2%	6	13.6%	20	14.4%	44	16.4%	116	17.0%	173	14.9%	175	14.6%	190	15.5%
31-35	6	18.8%	1	2.3%	9	6.5%	14	5.2%	53	7.8%	65	5.6%	59	4.9%	40	3.3%
36-40	2	6.3%	0	-	7	5.0%	7	2.6%	18	2.6%	17	1.5%	13	1.0%	24	1.9%
41 et +	0	-	0	-	3	2.2%	3	1.2%	10	1.5%	12	1.0%	9	0.7%	16	1.3%
Total	32		44		139		268		682		1 162		1 202		1 228	

(1) Pourcentage de la classe d'âge par rapport à l'ensemble des individus interpellés pendant l'année concernée

LES USAGERS D'HEROÏNE

A - Nombre d'individus interpellés et structure des interpellations

Le nombre d'individus interpellés pour usage ou usage-revente d'héroïne en France entre 1990 et 1997 est de **81 938**.

Année	Nombre d'individus interpellés	Nombre de premières interpellations	En % (1)
1990	7 518	7 518	100%
1991	9 905	9 141	92.3%
1992	13 667	11 918	87.2%
1993	14 434	11 799	81.7%
1994	15 757	12 338	78.3%
1995	16 256	12 247	75.3%
1996	13 471	9 547	70.9%
1997	10 737	7 403	68.9%

(1) Pourcentage de premières interpellations sur l'ensemble des individus interpellés

Moyenne d'interpellations par individu pour héroïne : 1.38

Le nombre moyen d'interpellations par individu pour héroïne est de 1.38. C'est donc le produit pour lequel le nombre d'interpellations par individu est le plus important.

On observe une progression du nombre d'individus interpellés de 42% entre 1990 et 1997. avec une décroissance depuis 1995. C'est une moindre progression par rapport aux autres produits.

Le taux de premières interpellations se réduit fortement sur la période 1990-1997 pour atteindre 68.9% de la population interpellée en 1997. Ce taux est beaucoup plus faible en comparaison des autres produits. Ceci est cohérent avec le nombre moyen d'interpellations par individu qui est élevé.

Nombre d'individus par nombre d'interpellations pour héroïne

Nombre d'interpellations	1	2	3	4	5
Nombre d'individus	62 439	12 369	4 247	1 631	711
En % (1)	76.2%	15.1%	5.2%	2%	0.9%

Nombre d'interpellations	6	7	>7
Nombre d'individus	310	132	99
En % (1)	0.4%	0.2%	0.1%

(1) en % de l'ensemble des individus interpellés pour héroïne (soit 81 938 personnes)

Si le nombre d'individus interpellés une seule fois pour usage ou usage-revente d'héroïne est le plus important (76%), il faut cependant noter que ce produit reste sujet à de nombreuses multi-interpellations. Près de 3.5% des individus sont impliqués dans plus de 4 interpellations. Il est donc normal de constater que l'héroïne est le produit où la moyenne d'interpellations est la plus élevée.

B- Les multi-interpellations

Les multi-interpellations regroupent les usagers d'héroïne qui ont été interpellés pour usage ou usage-revente d'un autre produit.

Le tableau qui donne le nombre d'individus interpellés à la fois pour héroïne et pour un ou plusieurs autres produits permet d'observer la part de chaque sous-population des usagers d'héroïne ayant un comportement de multi-interpellations spécifique.

HEROÏNE	ECSTASY	CANNABIS	COCAÏNE	CRACK	Nombre d'individus concernés	En % de la population totale (81 938)
X					66 318	80.9%
X	X				184	0.2%
X		X			13 346	16.3%
X			X		1 116	1.4%
X				X	338	0.4%
X	X	X			135	0.2%
X	X		X		13	-
X	X			X	3	-
X	X	X	X		7	-
X	X	X		X	0	-
X	X		X	X	1	-
X		X	X		328	0.4%
X		X		X	68	0.1%
X		X	X	X	19	-
X			X	X	62	0.1%
X	X	X	X	X	0	-
Nombre d'individus	343	13 903	1 546	491		
En %	0.4%	17%	1.9%	0.6%		

(les croix représentent les produits pour lesquels les individus ont été interpellés).

La proportion des usagers d'héroïne qui ne comptabilisent pas d'interpellations pour d'autres produits est importante : 80.9%. Cette proportion est plus importante que pour les autres produits. à l'exception du cannabis.

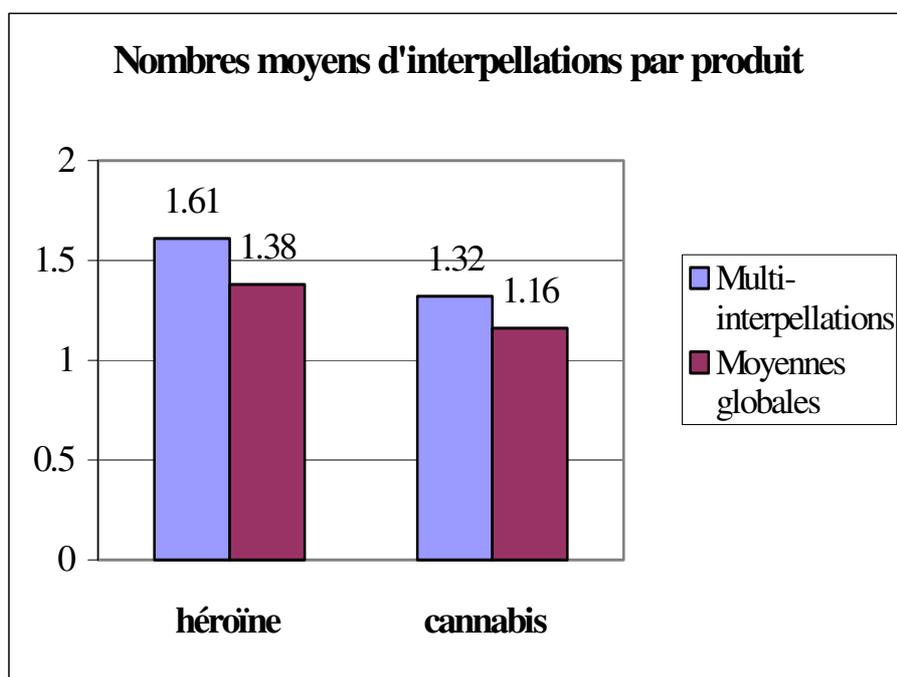
La liaison significative concerne le cannabis, puisque 17% des usagers d'héroïne sont concernés par des interpellations pour, entre autres, cannabis. 96% de cette population (=16.3% des usagers d'héroïne) ne sont interpellés que pour héroïne et cannabis.

1-Les liaisons héroïne-cannabis

Nombre d'individus	En % des usagers d'héroïne	En % des usagers de cannabis	Nombre moyen d'interpellations pour héroïne par individus	Nombre moyen d'interpellations pour cannabis par individus
13 903	17%	5.2%	1.6	1.3

Un peu plus de 5% des usagers de cannabis ont été aussi interpellés pour héroïne tandis que 17% de la population des usagers d'héroïne appartiennent aussi à la population des usagers de cannabis.

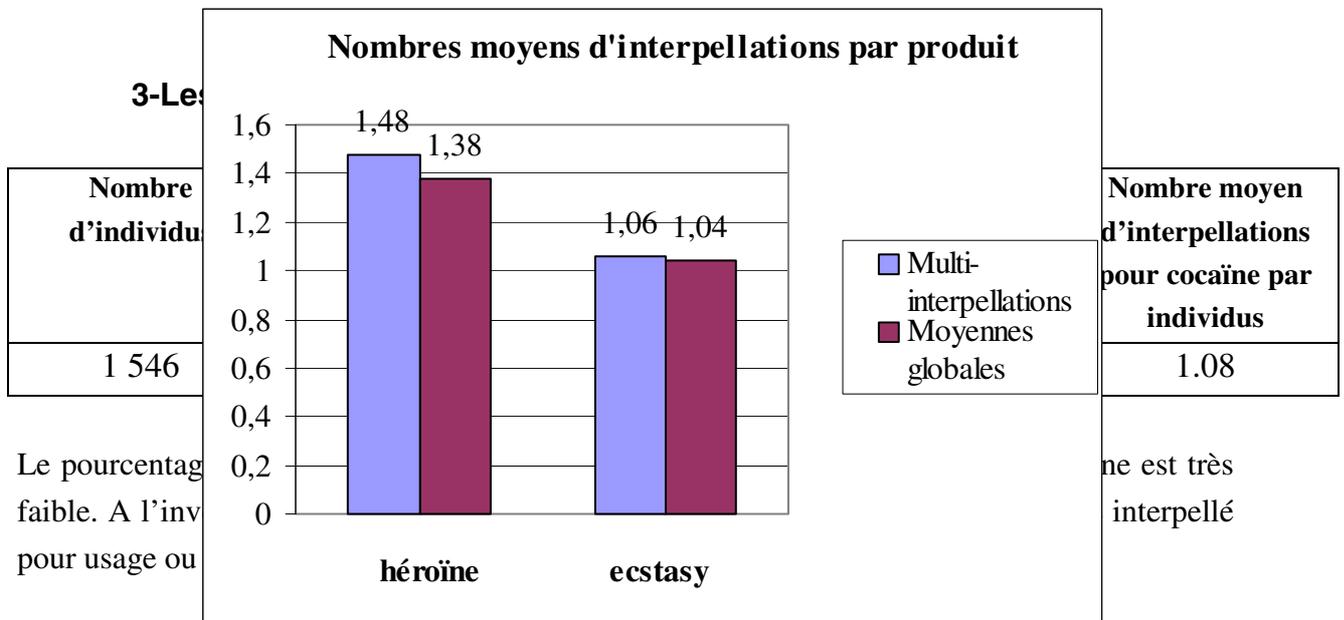
Là encore, les nombres moyens d'interpellations par individus de ces deux produits apparaissent sensiblement supérieurs à leurs équivalents dans les populations globales d'usagers d'héroïne et de cannabis.



2-Les liaisons héroïne-ecstasy

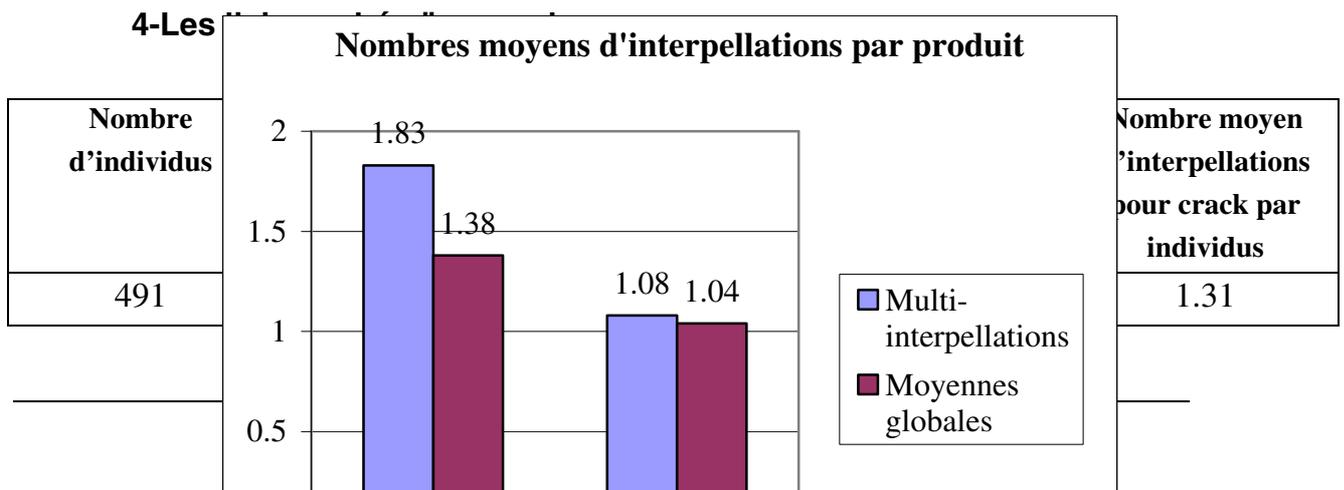
Nombre d'individus	En % des usagers d'héroïne	En % des usagers d'ecstasy	Nombre moyen d'interpellations pour héroïne par individus	Nombre moyen d'interpellations pour ecstasy par individus
343	0.4%	7.3%	1.48	1.06

Les multi-interpellations pour ecstasy et héroïne représentent des parts relativement faibles des populations concernées. Le nombre moyen d'interpellations pour héroïne pour ces individus est relativement plus important que celui de la population des usagers d'héroïne pris dans son ensemble. Pour l'ecstasy, il est quasiment identique.



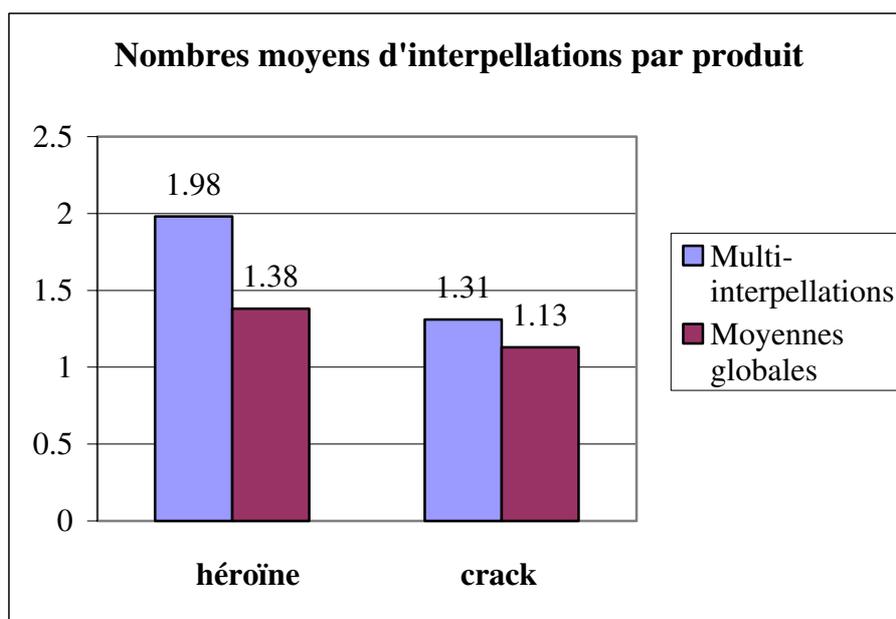
De plus, cette population admet un nombre moyen d'interpellations pour héroïne par individu largement supérieur au nombre moyen correspondant à l'ensemble des usagers d'héroïne.

Le nombre moyen d'interpellations pour cocaïne correspond sensiblement à celui de l'ensemble de la population touchée par la cocaïne.



Cette population qui regroupe des interpellations pour héroïne-crack est celle qui admet le plus important nombre moyen d'interpellations pour héroïne.

Elle représente néanmoins une part infime de l'ensemble des usagers d'héroïne mais 1/5 de la population des usagers de crack.



5-Les liaisons cocaïne-crack

Nombre d'individus	En % des usagers de cocaïne	En % des usagers de crack	Nombre moyen d'interpellations pour cocaïne par individus	Nombre moyen d'interpellations pour crack par individus
146	1.9%	6.6%	1.18	1.48

La proportion des usagers de cocaïne interpellés pour crack est très faible. A l'inverse, la part des usagers de crack interpellés pour cocaïne est sensiblement supérieure mais ne dépasse pas 7% de la population totale des usagers de crack.

Les nombres moyens d'interpellations par individu pour cocaïne et pour crack dans cette population sont supérieurs à ceux des populations des usagers de cocaïne et de crack (1.18 contre 1.04 pour la cocaïne et 1.48 contre 1.13 pour le crack).

Néanmoins, le nombre d'individus concernés est faible. L'analyse n'est donc pas totalement fiable.

6-Les liaisons héroïne-cocaïne-crack

Nombre d'individus	En % des usagers d'héroïne	En % des usagers de cocaïne	En % des usagers de crack
88	~0	1.1%	4%

7-Comportement en terme de multi-interpellations entre 1990 et 1997 de la population interpellée pour héroïne en 1997

Ce tableau caractérise en terme de multi-interpellations les individus interpellés en 1997 pour usage ou usage-revente d'héroïne. Les pourcentages observés, notamment la liaison avec le cannabis, sont supérieurs aux mêmes pourcentages sur l'ensemble des usagers d'héroïne.

HEROÏNE	ECSTASY	CANNABIS	COCAÏNE	CRACK	Nombre d'individus concernés	En % de la population totale (10 737)
X					2 611	24.3%
X	X				52	0.5%
X		X			2 302	21.4%
X			X		149	1.4%
X				X	38	0.4%
X	X	X			34	0.3%
X	X		X		3	-
X	X			X	2	-
X	X	X	X		0	-
X	X	X		X	0	-
X	X		X	X	0	-
X		X	X		67	0.6%
X		X		X	4	-
X		X	X	X	1	-
X			X	X	4	-
X	X	X	X	X	0	-
Nombre d'individus	91	2 408	224	49		
En %	0.8%	22.4%	2%	0.5%		

(les croix représentent les produits pour lesquels les individus ont été interpellés).

Parmi les 10 737 individus interpellés pour héroïne en 1997, 5 267 individus, soit 49%, avaient déjà été interpellés avant 1997. Pour 2 611 (soit 49.6% des 49% précédents) cela avait été le cas pour héroïne uniquement. On trouve des pourcentages de liaisons avec d'autres produits supérieurs à ceux trouvés sur la population des usagers d'héroïne de toute la période 1990-1997. Par exemple, 22.4% de cette population spécifique est concernée par le cannabis contre 17% pour l'ensemble de la population étudiée sur 1990-1997.

C- Repartition regionale des usagers d'heroïne

REGIONS	Nombre d'individus interpellés		REGIONS	Nombre d'individus interpellés	
		(1)			(1)
Alsace	4 474	0.26%	Ile de France	25 284	0.25%
Aquitaine	2 196	0.08%	dont Paris	7 832	0.37%
Auvergne	490	0.04%	dont banlieue	17 452	0.2%
Basse Normandie	556	0.05%	Languedoc-Roussillon	3 275	0.16%
Bourgogne	1 313	0.08%	Limousin	337	0.04%
Bretagne	728	0.03%	Lorraine	4 649	0.2%
Centre	1 820	0.08%	Midi Pyrénées	1 889	0.08%
Champagne-Ardenne	2 263	0.17%	Nord Pas de Calais	11 858	0.29%
Corse	144	0.06%	Provence Alpes Côte d'Azur	9 467	0.23%
Rhône-Alpes	5 113	0.09%	Pays de Loire	831	0.02%
Franche Comté	751	0.07%	Picardie	2 114	0.12%
Haute Normandie	2 037	0.12%	Poitou-Charentes	1 062	0.07%

(1) En % de la population de la région concernée

La proportion d'individus interpellés pour héroïne parmi la population de chaque région montre que les régions les plus touchées sont les mêmes que pour l'ensemble des produits : Ile de France, Nord Pas de Calais, Provence Alpes Côte d'Azur et Alsace. Cependant, la variable de domiciliation des individus de la table sur laquelle ces données sont traitées a été corrigée, comme indiqué dans l'introduction, par la variable de localisation de l'interpellation. Ceci induit un biais significatif puisque, par exemple, dans la région Alsace la moitié des données ont été corrigées. Ainsi, cette proportion élevée peut être relativisée car résultant d'un nombre important d'interpellations dans cette région.

D- Structure par âge

Etude des axes moyens

Année	Age moyen des individus interpellés	Classe d'âge médiane	Age moyen des premières interpellations
1990	25 ans et 10 mois	21-25 ans	25 ans et 10mois
1991	26 ans et 2 mois	21-25 ans	26 ans et 3 mois
1992	26 ans	21-25 ans	25 ans et 11 mois
1993	26 ans et 5 mois	26-30 ans	26 ans et 3 mois
1994	26 ans et 6 mois	26-30 ans	26 ans et 4 mois
1995	26 ans et 7 mois	26-30 ans	26 ans et 5 mois
1996	26 ans et 7 mois	26-30 ans	26 ans et 3 mois
1997	26 ans et 11 mois	26-30 ans	26 ans et 5 mois

La population des individus interpellés pour usage ou usage-revente d'héroïne connaît un léger vieillissement (1 an) entre 1990 et 1997. Ceci est confirmé par une classe d'âge médiane qui passe des 21-25 ans aux 26-30 ans.

Etude de l'évolution de la structure par âge

La structure par âge est relativement stable au cours du temps. La part relative de chaque classe d'âge est constante sur la période.

La majorité des usagers d'héroïne (+ de 70%) reste quand même jeune : entre 18 et 30 ans. La classe des 21-25 ans regroupe à elle seule plus de 30% des individus interpellés.

La proportion des moins de 15 ans est faible (environ 0.2%) ainsi que celle des 16-17 ans (entre 1.5% et 2%).

A l'inverse, les plus de 36 ans connaissent une progression significative : la proportion des 36-40 ans passe de 3.5% en 1990 à 5.9% en 1997, celle des plus de 40 ans passe de 1.5% à 2.5%.

REPARTITION PAR AGE DES USAGERS D'HEROÏNE

Age	1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)	Nb	% (1)
15 et -	12	0.1%	22	0.2%	34	0.2%	29	0.2%	33	0.2%	43	0.3%	38	0.3%	48	0.4%
16-17	105	1.4%	159	1.6%	194	1.4%	184	1.3%	247	1.6%	276	1.7%	261	1.9%	209	2.0%
18-20	741	9.8%	990	9.9%	1 581	11.5%	1 562	10.7%	1 669	10.5%	1 629	9.9%	1 395	10.2%	1 089	10.0%
21-25	3 069	40.5%	3 807	38.1%	5 099	37.0%	5 185	35.5%	5 475	34.4%	5 593	34.0%	4 572	33.6%	3 561	32.8%
26-30	2 428	32.1%	3 224	32.3%	4 403	31.9%	4 704	32.3%	5 030	31.6%	5 096	31.0%	4 089	30.0%	3 289	30.3%
31-35	838	11.1%	1 218	12.2%	1 724	12.5%	2 026	13.9%	2 357	14.8%	2 547	15.5%	2 192	16.1%	1 750	16.1%
36-40	265	3.5%	398	4.0%	539	3.9%	640	4.4%	788	4.9%	927	5.6%	757	5.6%	638	5.9%
41 et +	114	1.5%	169	1.7%	222	1.6%	253	1.7%	316	2.0%	335	2.1%	307	2.3%	267	2.5%
Total	7 572		9 987		13 796		14 583		15 915		16 446		13 611		10 851	

(1) Pourcentage de la classe d'âge par rapport à l'ensemble des individus interpellés pendant l'année concernée

ANALYSE DU CHAÎNAGE-PRODUIT

A- Analyse du chaînage produit des individus interpellés pour usage ou usage-revente de cannabis en 1990

L'étude du cheminement des individus interpellés en 1990 pour usage ou usage-revente de cannabis permet de mettre en liaison les différentes trajectoires de multi-interpellations. Cette analyse permet ainsi de donner une dimension temporelle au comportement individuel de consommation de stupéfiants.

Le tableau suivant donne le profil de ces individus en nombre d'interpellations, tous produits confondus. L'analyse présentée plus avant concernera donc les 4 829 individus qui ont été ré-interpellés sur la période 1990-1997 pour tout type de produit.

Nombre d'individus par nombre d'interpellations

Nombre d'interpellations	1	2	3	4	>4
Nombre d'individus	14 532	2 961	1 009	487	372
En % (1)	75 %	15.3 %	5.2 %	2.5 %	2 %

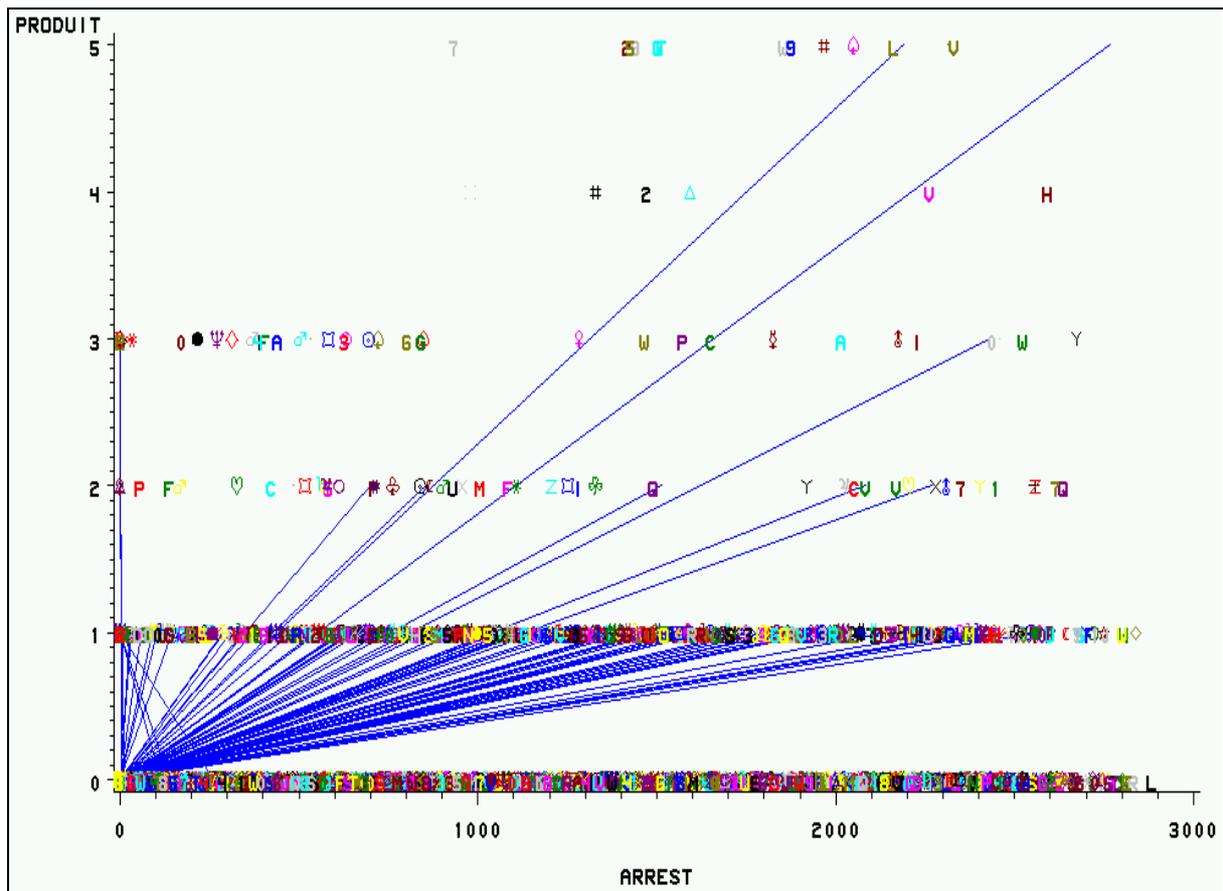
(1) en % de l'ensemble des individus interpellés pour cannabis en 1990 (soit 19361 individus).

1-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu 2 interpellations entre 1990 et 1997

a-Analyse graphique

L'analyse est donc centrée sur les individus qui ont eu une interpellation en 1990 pour cannabis et une deuxième interpellation entre 1990 et 1997 à nouveau pour cannabis ou pour un autre produit.

Le graphique suivant permet de dégager quelques traits caractéristiques du comportement des individus ayant eu 2 interpellations dont une au moins pour cannabis en 1990.



*En ordonnées : les produits concernés par les deux interpellations et codés de la façon suivante : Produit = 0 correspond au produit “ Cannabis ”,
Produit = 1 correspond au produit “ Héroïne ”,
Produit = 2 correspond au produit “ Cocaïne ”,
Produit = 3 correspond au produit “ Autre stupéfiant ”,
Produit = 4 correspond au produit “ Crack ”,
Produit = 5 correspond au produit “ Ecstasy ”.*

*En abscisses : le nombre de jours écoulés entre la première interpellation et la deuxième interpellation.
Les lignes joignent les deux points d’un même individu renseigné par un symbole.*

L’origine du graphique correspond pour tous les individus à leur première interpellation pour cannabis, l’écart de jours pour la première interpellation étant évidemment nul et le produit concerné lors de la première interpellation étant cannabis codifié par 0. C’est pourquoi les droites joignant deux points distincts d’un même individu partent toutes de l’origine.

L’ensemble des individus qui sont représentés par une abscisse strictement positive et dont l’ordonnée est nulle correspond aux individus pour lesquels la deuxième interpellation a concerné le cannabis. Ces individus se positionnent sur l’axe des abscisses selon le laps de temps écoulé entre leur première et leur deuxième interpellation.

Les individus qui s'accumulent au niveau "Produit = 1" sur l'axe des ordonnées représentent les individus qui ont été interpellés la seconde fois pour usage ou usage-revente d'héroïne.

Les lignes bleues qui apparaissent entre ces deux lignes permettent de faire correspondre à une première interpellation pour cannabis une deuxième interpellation pour héroïne. Toutefois, même si cette direction dans la nature du produit de deuxième interpellation est très apparente sur le graphique, il ne faut pas se laisser persuader par l'existence d'une tendance générale des individus à se diriger vers l'usage ou l'usage-revente d'héroïne après avoir été interpellés une première fois pour usage ou usage-revente de cannabis puisque, sur l'axe des abscisses, figurent également des droites qui joignent une première interpellation pour cannabis et une deuxième interpellation pour cannabis mais, elles sont cachées derrière les symboles affectés à chaque individu. Ainsi, il faut seulement conclure à l'existence dominante de deux groupes d'individus -un premier groupe étant caractérisé par une première et une deuxième interpellation pour cannabis alors qu'un deuxième groupe se caractérise plutôt par une première interpellation pour cannabis suivie d'une deuxième interpellation pour héroïne- sans pouvoir mettre en évidence lequel de ces deux groupes est le plus important.

D'autres lignes bleues sont apparentes au delà de la ligne horizontale correspondant à "Produit = 1" sur l'axe des ordonnées. Ces trajectoires désignent les individus qui ont été interpellés la seconde fois pour crack ou cocaïne ou ecstasy ou pour un autre stupéfiant. Ainsi, on peut remarquer qu'un plus petit effectif d'individus, interpellés une première fois pour cannabis et une deuxième fois pour cocaïne, se distingue légèrement.

L'interprétation du graphique en termes d'écart de jours entre la première et la deuxième interpellation semble moins pertinente puisque les individus marqués d'une deuxième interpellation pour héroïne ou cannabis se répartissent uniformément sur l'axe des abscisses représentant le nombre de jours écoulés entre la première interpellation et la deuxième interpellation -les points ayant pour ordonnée 0 varient de 0 à environ 2900 jours environ et les points ayant pour ordonnée 1 varient de 0 à environ 2900 jours-.

b-Analyse statistique

L'arborescence détaillée ci-après s'attache à préciser et à quantifier les relations existant entre les deux interpellations possibles. Elle décrit :

- Pour la première interpellation cannabis : le nombre d'individus concernés, c'est-à-dire le nombre d'individus ayant deux interpellations dont une au moins concerne le cannabis,
- Pour chaque deuxième interpellation possible - cannabis, héroïne, cocaïne, ecstasy, crack

ou autre stupéfiant -, le nombre d'individus concernés par les deux interpellations ainsi que le temps moyen entre les deux interpellations.

Il apparaît alors que la direction prédominante soit celle qui allie cannabis en première interpellation à cannabis en deuxième interpellation ; sur les 2961 premièrement interpellés pour cannabis en 1990, 2171 sont une deuxième fois interpellés pour cannabis, la direction qui relie cannabis en première interpellation à héroïne en deuxième interpellation ne comptant que 677 individus mais étant, malgré tout, la deuxième direction prédominante. La relation qui suit ces deux premières concerne un plus petit groupe, comme indiqué à l'issue de l'examen graphique ; 50 individus sur les 2961 initialement interpellés pour cannabis en 1990 sont marqués par une deuxième interpellation pour cocaïne.

Concernant le laps de temps qui sépare la première interpellation de la deuxième interpellation, on note que la période la plus courte figurant entre les deux interpellations est celle qui concerne la ré-interpellation pour cannabis, évaluée à 2 ans et 9 mois. Le laps de temps moyen entre la première interpellation pour cannabis en 1990 et la seconde pour héroïne est, lui, légèrement plus élevé puisqu'il est estimé à 3 ans et 4 mois. Le laps de temps moyen qui sépare la première interpellation de la deuxième interpellation pour cocaïne est, lui, encore plus élevé car il vaut 3 ans et 6 mois. La même remarque peut s'appliquer aux deuxièmes interpellations pour crack et ecstasy. entre la première interpellation pour cannabis en 1990 et la seconde pour héroïne est, lui, légèrement plus élevé puisqu'il est estimé à 3 ans et 4 mois. Cependant, le faible nombre d'individus concernés par une deuxième interpellation pour crack et ecstasy oblige à une lecture et à une interprétation des résultats prudentes.

CANNABIS
2 961 individus
Première interpellation
1990

CANNABIS
2 171 individus
Temps moyen entre ces deux interpellations:
2 ans et 9 mois

HEROINE
677 individus
Temps moyen entre ces deux interpellations:
3 ans et 4 mois

COCAINE
50 individus
Temps moyen entre ces deux interpellations:
3 ans et 6 mois

ECSTASY
15 individus
Temps moyen entre ces deux interpellations:
5 ans et 1 mois

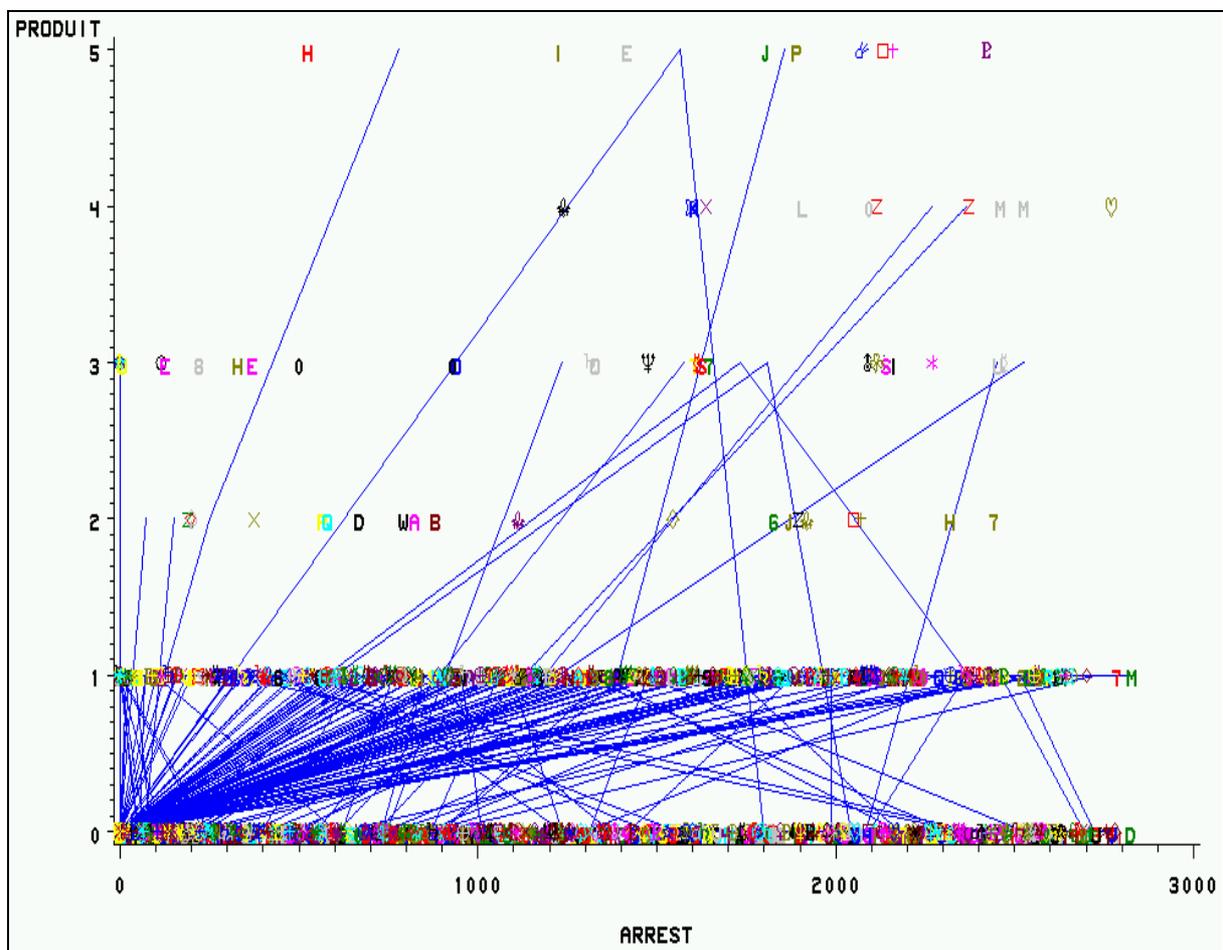
CRACK
6 individus
Temps moyen entre ces deux interpellations:
4 ans et 8 mois

AUTRE STUPEFIANT
34 individus
Temps moyen entre ces deux interpellations:
3 ans

De cette analyse du cheminement des individus ayant eu une première interpellation pour cannabis en 1990, vers une deuxième interpellation quelconque, ressort le fait que le chemin le plus souvent emprunté est, après une première interpellation pour cannabis en 1990, celui de l'usage ou l'usage-vente pour cannabis 2 ans et 9 mois plus tard.

2-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu trois interpellations entre 1990 et 1997

a-Analyse graphique



En utilisant les mêmes outils d'interprétation que précédemment, les conclusions suivantes peuvent être mises en évidence.

Il apparaît ainsi que les individus se concentrent principalement aux niveaux de "Produit = 0" et "Produit=1" sur l'axe des ordonnées. Ainsi, étant donné que le problème posé est ici le cheminement des individus ayant eu une première interpellation pour cannabis en 1990,

vers deux autres interpellations quelconques, le graphique ci-dessus permet de mettre en évidence les différents cheminements principaux suivants :

- Cannabis => Cannabis => Cannabis
- Cannabis => Cannabis => Héroïne
- Cannabis => Héroïne => Héroïne
- Cannabis => Héroïne => Cannabis

Cependant, il est possible de remarquer que les droites bleues partant de l'origine, caractérisant une première interpellation pour cannabis en 1990, ont fortement tendance à rejoindre des points sur la ligne correspondant à "Produit=1" sur l'axe des ordonnées, ce qui signifie une deuxième interpellation pour héroïne. Mais, peu de droites bleues semblent partir du niveau "Produit=1" pour rejoindre le niveau "Produit=0" ou réciproquement, peu de droites bleues semblent partir du niveau "Produit=0" pour rejoindre le niveau "Produit=1". On conclut donc que la relation [Cannabis => Héroïne => Héroïne] semble l'emporter sur la relation [Cannabis => Héroïne => Cannabis] ainsi que la relation [Cannabis => Cannabis => Cannabis] sur [Cannabis => Cannabis => Héroïne].

Comme précédemment, il faut se méfier de ne pas tirer de conclusions trop hâtives. En effet, ce n'est pas parce que la relation [Cannabis => Héroïne => Héroïne] est la plus apparente sur le graphique qu'il faut conclure à la prédominance de cette relation sur l'autre cheminement possible [Cannabis => Cannabis => Cannabis], les droites bleues joignant les 3 points Cannabis-Cannabis-Cannabis étant cachées par les différents symboles affectés aux individus.

C'est pourquoi l'arborescence ci-après, en fournissant pour chaque interpellation possible le laps de temps qui la sépare de la première ainsi que le nombre d'individus concernés, permet d'affiner les conclusions.

b-Analyse statistique

Les résultats sont immédiats. En effet, on retrouve bien le fait que les deux relations les plus fortes sont [Cannabis => Héroïne => Héroïne] et [Cannabis => Cannabis => Cannabis]. Et, la relation dominante entre les deux est [Cannabis => Cannabis => Cannabis].

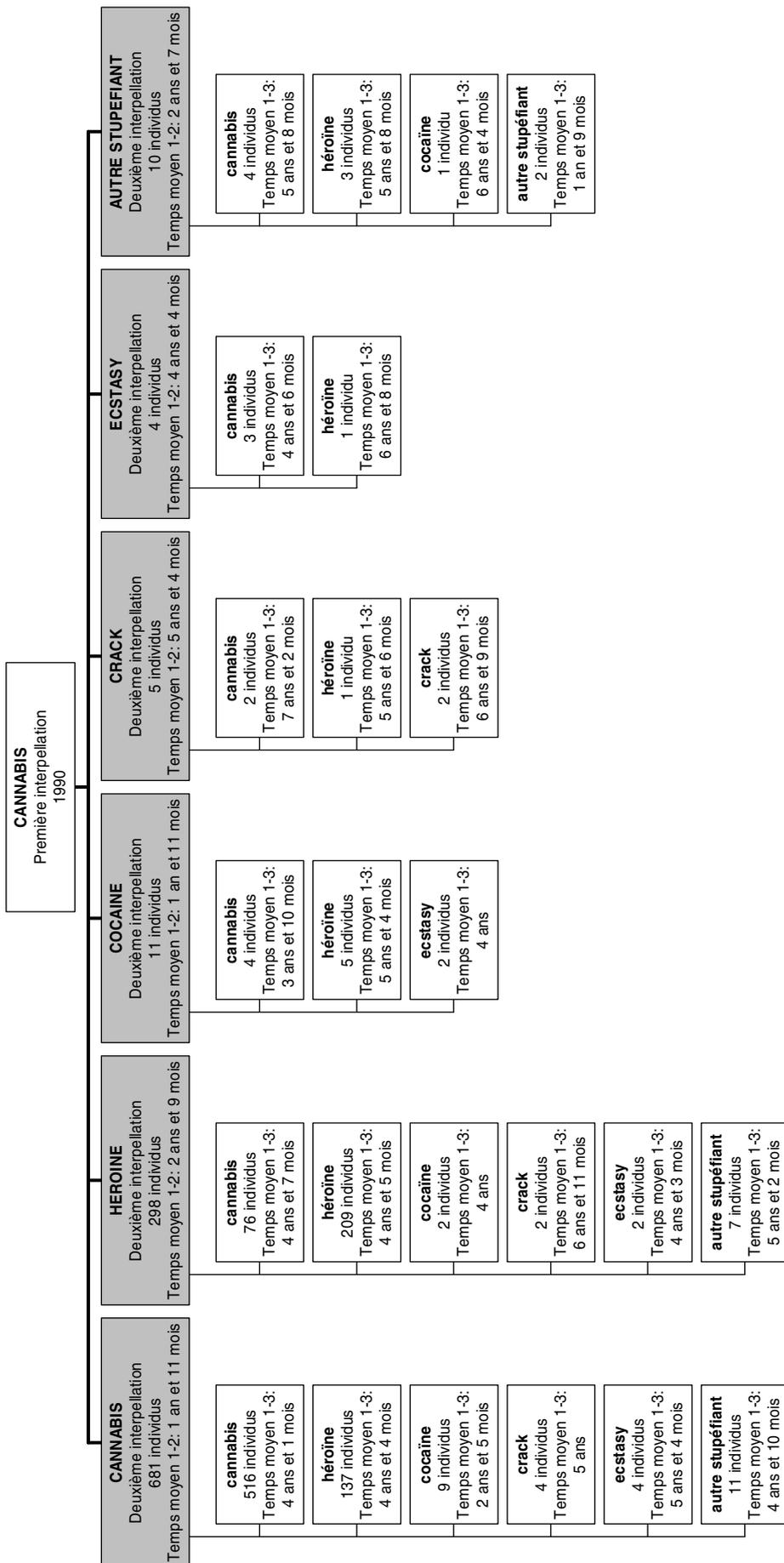
Concernant les laps de temps qui séparent, dans un premier temps, la première interpellation de la deuxième, il ressort le fait que le temps moyen de ré-interpellation pour cannabis soit le plus court avec celui qui concerne la relation [Cannabis => Cocaïne] : 1 an et 11 mois. Vient ensuite le temps moyen qui sépare la première interpellation pour cannabis en 1990 de la deuxième interpellation pour héroïne avec 2 ans et 9 mois.

Les temps moyens qui séparent la première interpellation de la troisième interpellation sont beaucoup plus importants que ceux qui séparent la première interpellation de la deuxième. On peut noter que les temps moyens qui séparent la deuxième interpellation pour cannabis et la troisième interpellation concernant cannabis ou héroïne sont les mêmes que ceux qui séparent la deuxième interpellation concernant héroïne et la troisième interpellation concernant cannabis ou héroïne : de l'ordre de 4 ans.

Enfin, en ce qui concerne les deuxièmes interpellations suivant la première interpellation pour cannabis en 1990, peu de résultats sont robustes car peu d'individus sont concernés : après avoir été interpellés une première fois pour cannabis en 1990, 11 sont interpellés pour cocaïne, 5 pour crack et 4 pour ecstasy. Les interprétations concernant ces interpellations semblent donc délicates.

La même remarque vaut pour les individus qui sont interpellés pour ces mêmes produits après avoir subi une deuxième interpellation concernant cannabis ou héroïne.

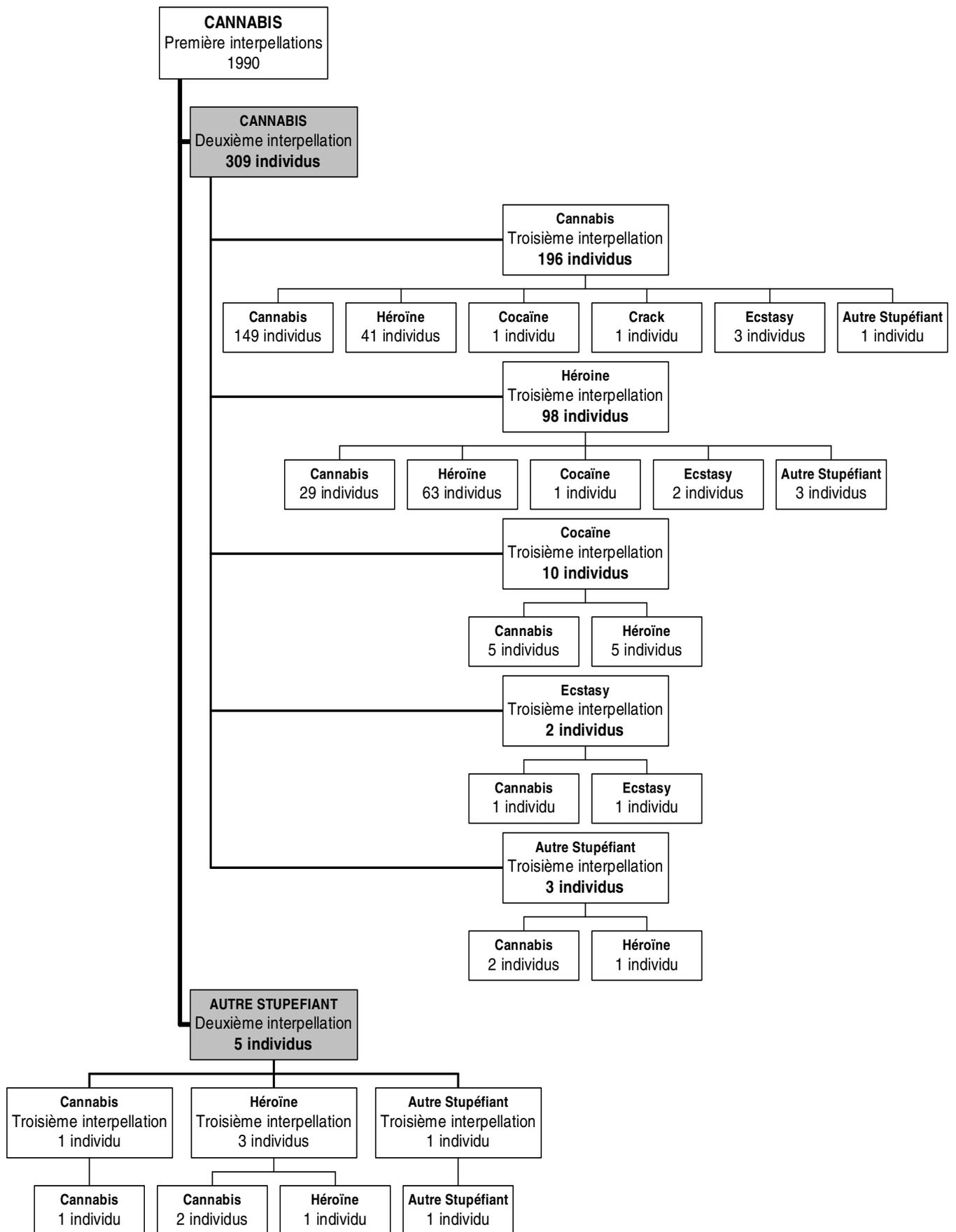
CHAINAGE-PRODUIT pour les individus ayant eu 3 interpellations

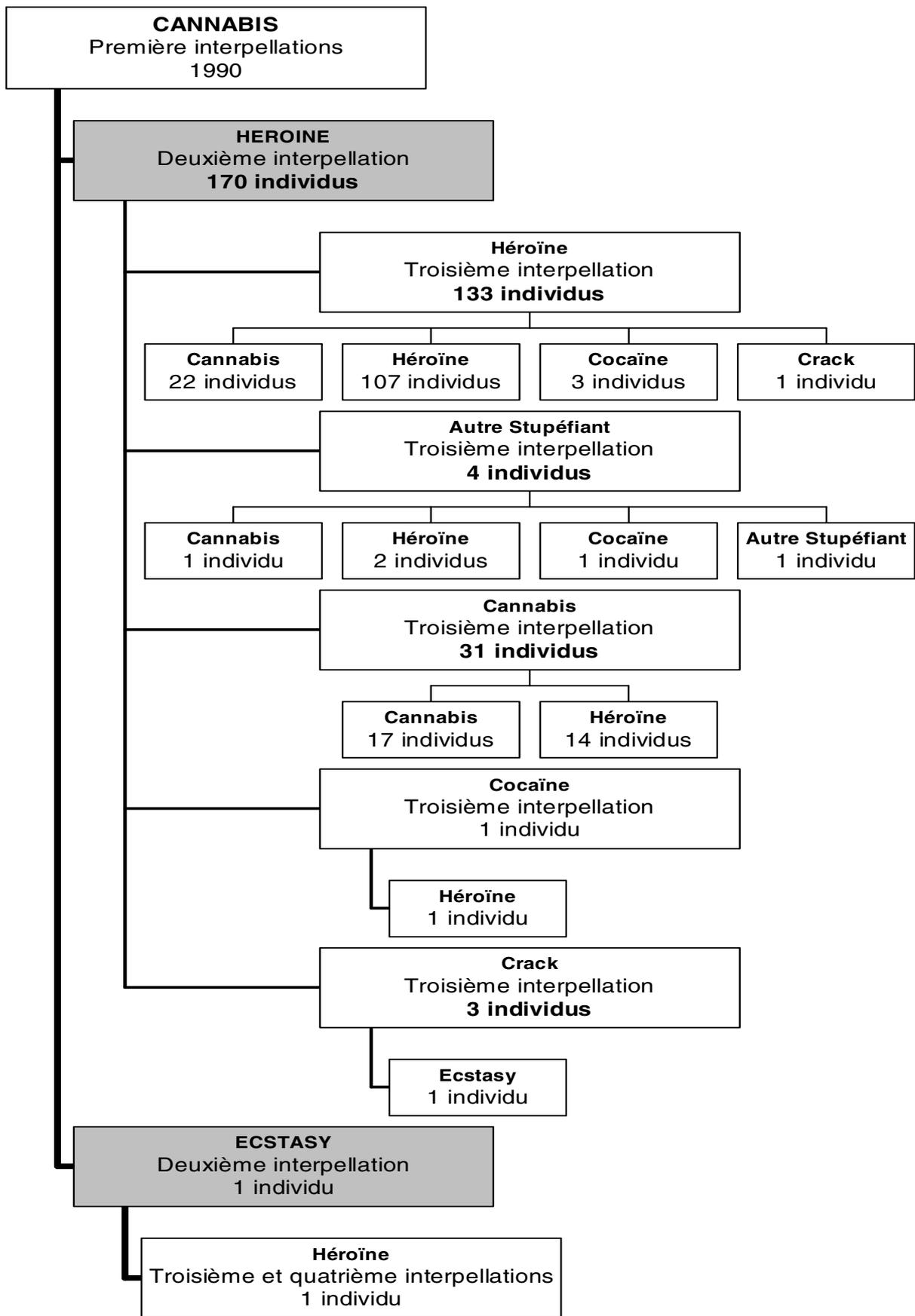


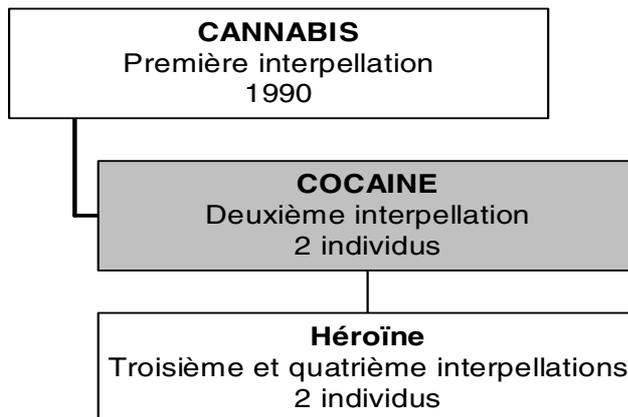
3-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu quatre interpellations entre 1990 et 1997

Le schéma ci-après étant très complexe du fait de la multiplicité des différents cheminements possibles des individus ayant 4 interpellations dont une au moins, la première, correspond à une interpellation pour cannabis en 1990, des chiffres peuvent difficilement être fournis dans une analyse du chaînage-produit. Il est préférable de se reporter directement à l'arborescence pour obtenir des résultats ponctuels. Il s'agit plutôt de faire ressortir les grands traits caractéristiques du comportement de consommation de stupéfiants de ces individus.

De cette analyse, ressort principalement le fait que les relations entre interpellations pour cannabis et interpellations pour héroïne sont fortement liées.







4-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu plus de quatre interpellations entre 1990 et 1997

Dans les individus ayant été interpellés pour cannabis en 1990, certains font l'objet d'un nombre de multi-interpellations relativement important. Le cas extrême est celui d'individus qui sont interpellés 14 fois. L'examen des bases de données relatives à des nombres de multi-interpellations supérieures à 4 a permis de constater un comportement "de long terme".

Ainsi, il apparaît que plus le nombre d'interpellations est grand, plus les individus initialement interpellés pour cannabis ou héroïne sont concernés par des interpellations pour héroïne. Ces cas de fortes multi-interpellations touchent, néanmoins, peu d'individus ce qui oblige à rester prudent quant à l'interprétation des résultats.

B- Analyse du chaînage-produit des individus ayant été interpellés en 1997 pour usage ou usage-revente d'héroïne

NOMBRE D'INDIVIDUS PAR NOMBRE D'INTERPELLATIONS

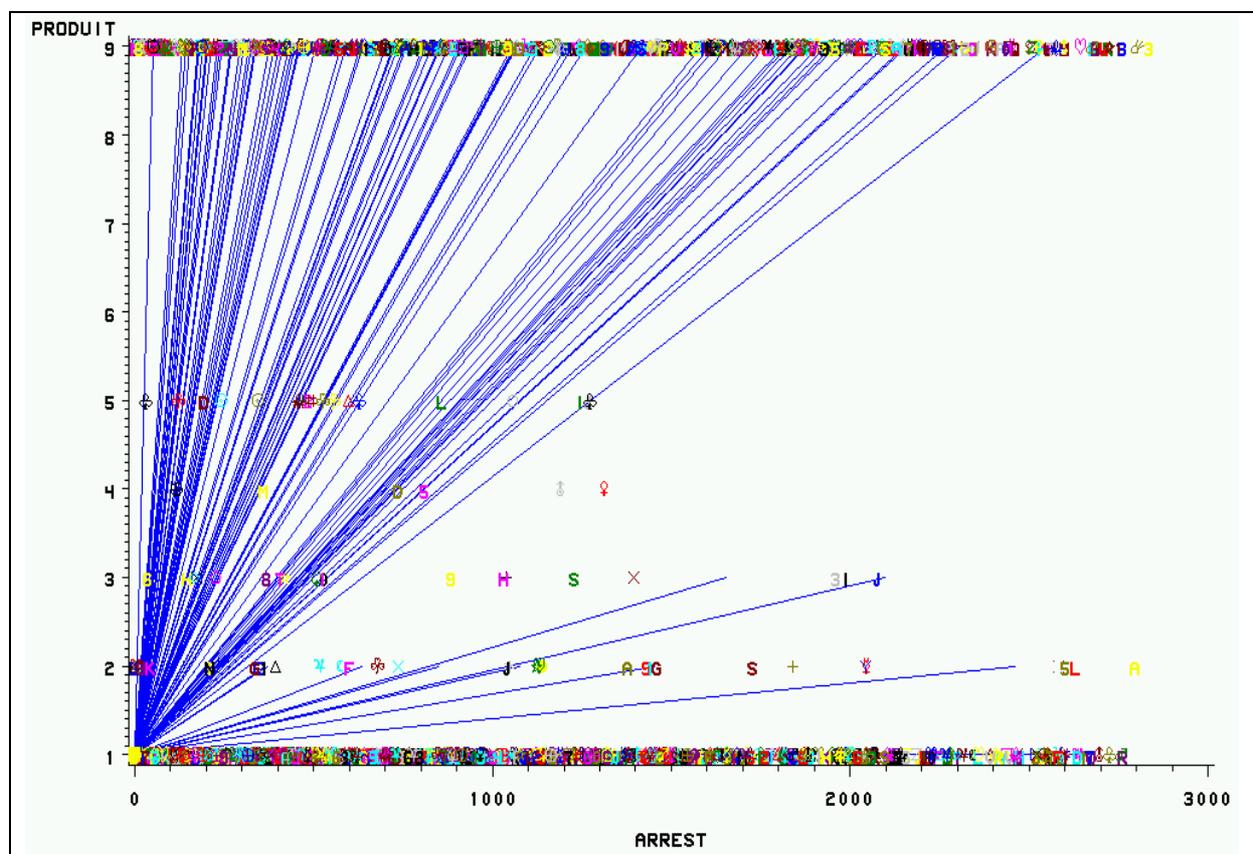
Nombre d'interpellations	1	2	3	4	>4
Nombre d'individus	5 446	2 506	1 256	706	814
En % (1)	52 %	22 %	11 %	6 %	9 %

(1) en % de l'ensemble des individus interpellés pour héroïne en 1997 (soit 10 737 individus).

1-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu 2 interpellations entre 1990 et 1997

Ces individus ont eu une interpellation en 1997 pour usage ou usage-revente d'héroïne, interpellation qui suit une première interpellation entre 1990 et 1997 pour héroïne ou pour un autre produit. Cette analyse donne donc les grandes tendances de l'historique de ces individus en terme de produit et de fréquence d'interpellation.

a-Analyse graphique



*Produit = 1 est équivalent à Produit = Héroïne,
Produit = 2 est équivalent à Produit = Cocaïne,
Produit = 3 est équivalent à Produit = Autre Stupéfiant,
Produit = 4 est équivalent à Produit = Crack,
Produit = 5 est équivalent à Produit = Ecstasy,
Produit = 9 est équivalent à Produit = Cannabis.*

ARREST mesure le temps en jours entre la première interpellation et la seconde interpellation pour héroïne.

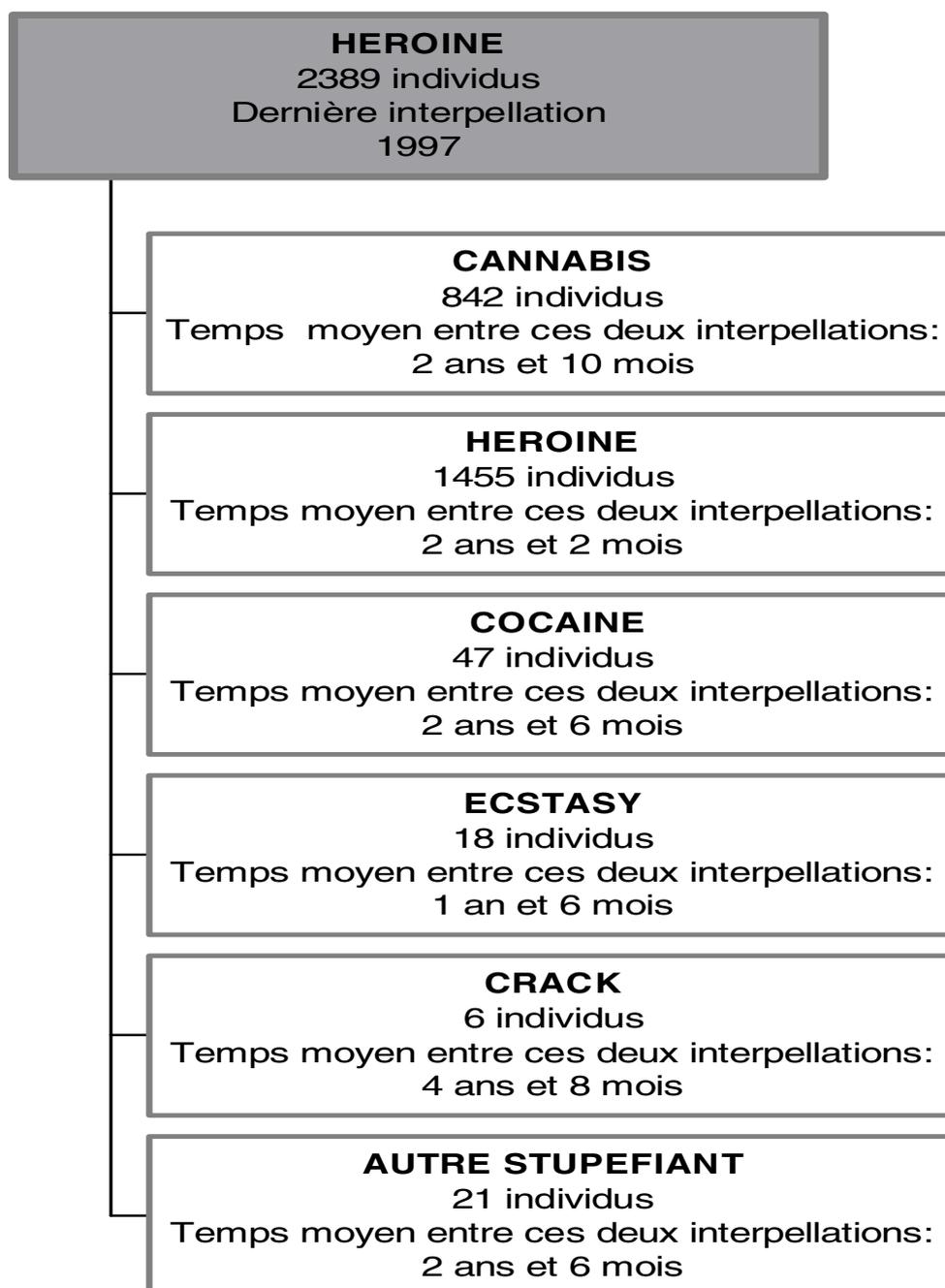
Ce graphique s'analyse comme ceux vus précédemment. La "barre" d'individus observable au niveau Produit = 9 (Cannabis) révèle qu'une part importante des individus interpellés une première fois pour usage ou usage-revente de cannabis est interpellée ensuite

pour héroïne.

De plus, un grand nombre des individus n'ayant été interpellés que deux fois semble n'être interpellé que pour le produit héroïne.

b-Analyse statistique

Ceci est confirmé par le tableau suivant :



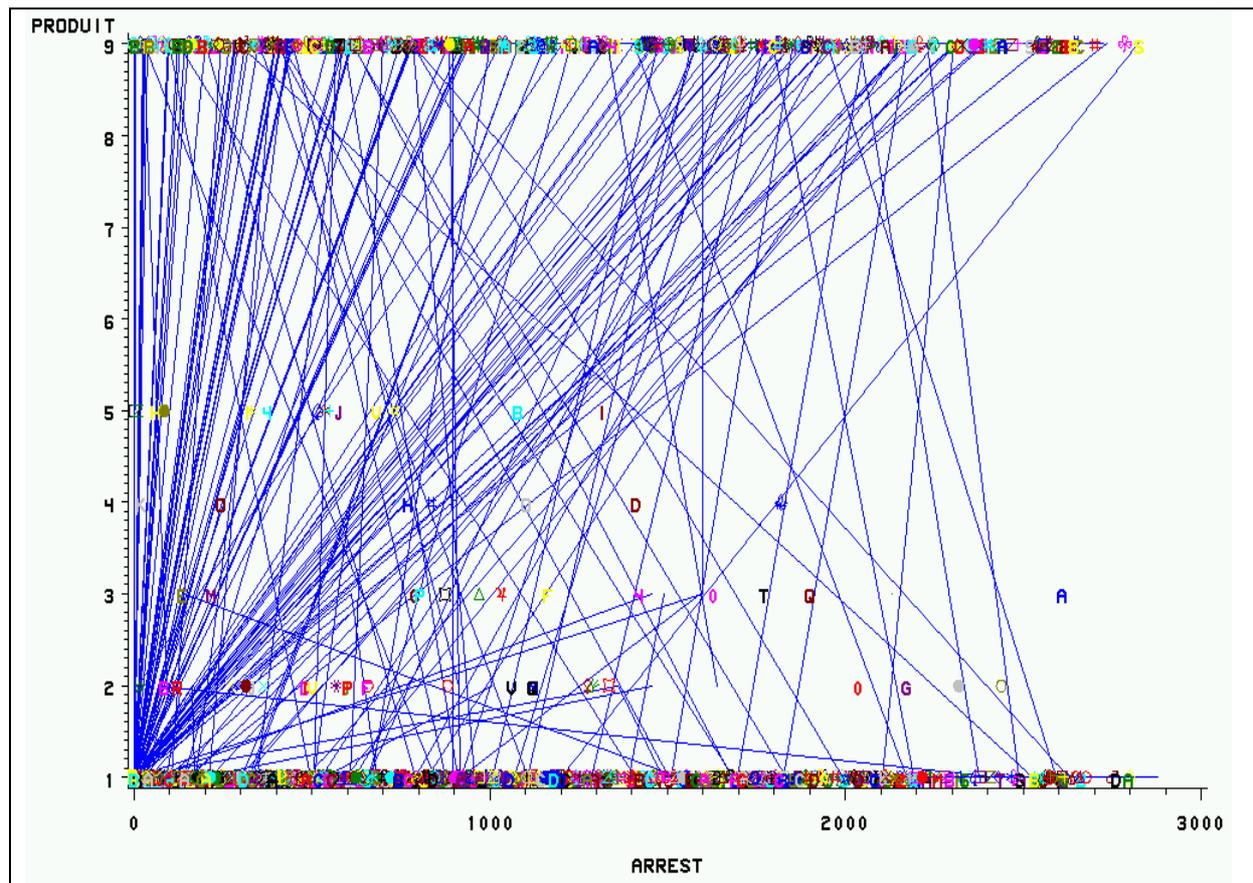
Ainsi, 35% des individus interpellés pour héroïne en 1997, qui n'ont été que deux fois interpellés, l'avaient été précédemment pour cannabis, tandis que 61% l'avaient été pour héroïne. Il semble donc qu'une interpellation d'héroïne soit le plus fréquemment précédée d'une interpellation pour héroïne ou, dans une moindre mesure, pour cannabis (du moins dans ce cadre d'individus n'ayant que deux interpellations sur l'ensemble de la période). Les précédentes de crack et d'ecstasy semblent par ailleurs moins fréquents pour cette population.

Concernant l'historique temporelle, on remarque que :

- La seconde interpellation pour héroïne succède à une interpellation pour héroïne, cannabis ou crack dans les 2 ou 3 ans.
- Les interpellations ecstasy puis héroïne sont les plus rapprochées avec une moyenne de 1 an et demi. Cependant cette moyenne a été calculée sur 18 individus, ce qui est sans doute insuffisant pour la considérer comme révélatrice d'une tendance.
- Seulement 6 individus avaient été auparavant interpellés une fois pour crack.

2-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu 3 interpellations entre 1990 et 1997

a-Analyse graphique



Ce graphique met une nouvelle fois en évidence une relation qui semble assez forte entre les interpellations pour héroïne et pour cannabis.

Il semble donc qu'une partie importante de ces individus a connu un cheminement en terme d'interpellations qui mêle héroïne et cannabis.

De plus, il apparaît qu'un certain nombre de ces individus a eu un comportement mono-produit (héroïne). Cependant ceci semble moins développé que pour les individus sujets à deux interpellations.

Là encore, les autres produits semblent plus marginales dans ce chaînage de produit de ce profil particulier d'individus.

b-Analyse statistique

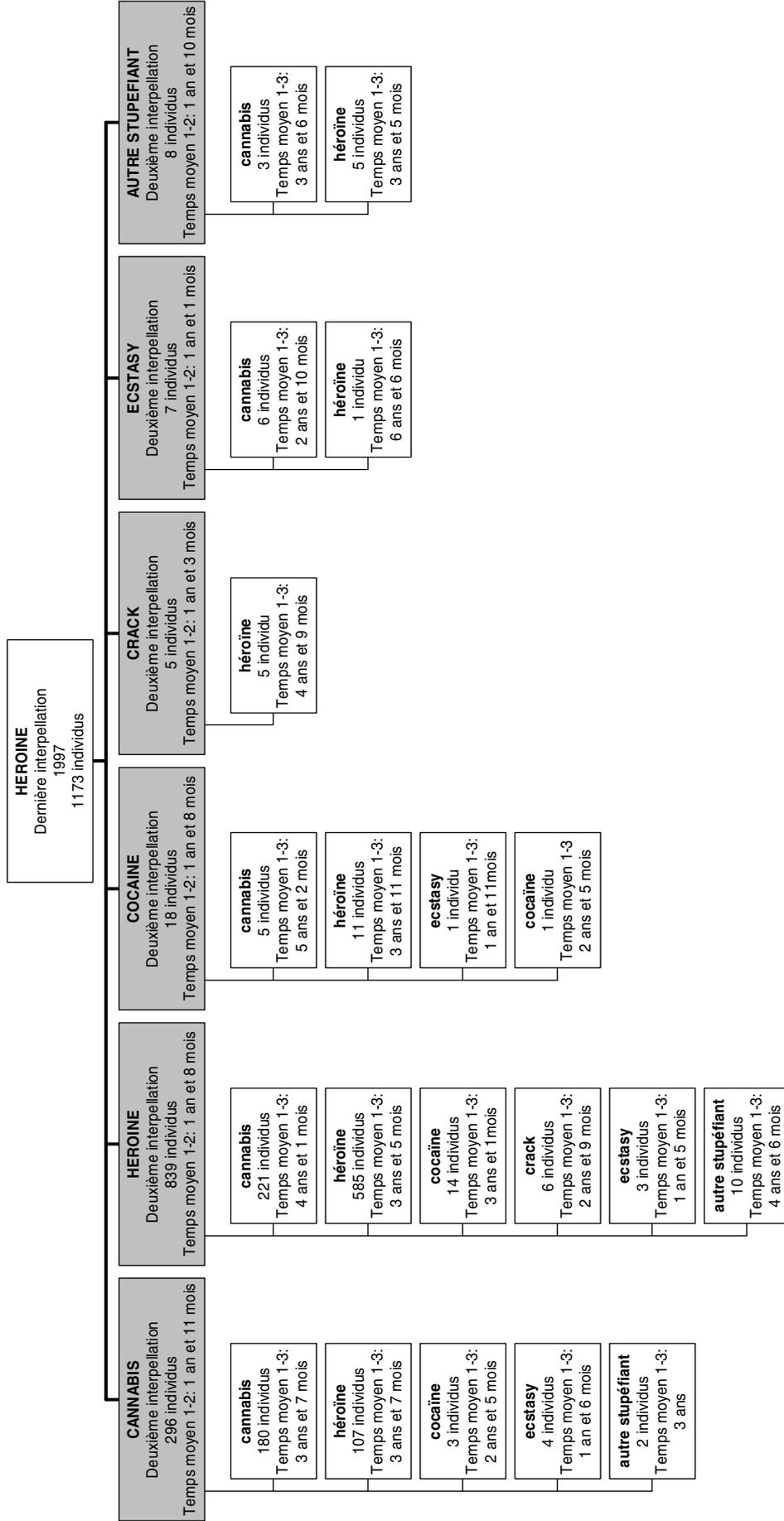
Le tableau suivant vient confirmer les intuitions apportées par ce graphique. On observe ainsi que :

- 50% de ces individus n'ont été interpellés que pour héroïne, les trois interpellations se répartissant dans un temps, en moyenne de 3 ans et 5mois.

- Une grande majorité (+ de 60%) de ces individus a connu une autre interpellation pour héroïne dans la période 1990-1997.
- Les individus ayant à la fois des interpellations pour cannabis et pour héroïne représente plus d'un tiers de cette population.

En terme de temps précédant chaque interpellation (le nombre d'individu devant être suffisamment grand afin de donner un sens à la moyenne) les différences ne semblent pas très marquantes.

CHAINAGE-PRODUIT pour les individus ayant eu 3 interpellations



3-Analyse du chaînage-produit pour les individus ayant eu 4 interpellations entre 1990 et 1997

Cette présentation des différents chaînages de produits pour les individus ayant quatre interpellations permet d'avoir une vision globale des différents poids de chaque produit .

